

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature , & autres
remarques curieuses.*

AVRIL 1712.



A VERDUN,

Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M. DCC. XII.

AVIS DU LIBRAIRE.

A Mesure que le tems fait connoître ce Journal , & qu'il se reprend de plus en plus dans l'Europe , sa réputation augmente ; en sorte que l'on ne se contente pas des mois courans, l'on veut le recueil entier de cet Ouvrage , qui a commencé par le mois de Juillet 1704. & a continué & continué jusques à présent : cela m'oblige de me tenir fourni de corps complets & mois séparés , afin d'être en état d'en faire les envoys aussi-tôt que l'on me les demande.

Et comme il arrive très-souvent qu'indiscretement on envoie à l'Auteur & à moi des pièces par la poste concernant des intérêts particuliers , pour inserer dans ce Journal , on avertit qu'on ne les recevra pas , & qu'on les laissera en rebut , à moins qu'ils ne les affranchissent , avec d'autant plus de raison que le Public prend peu de part aux affaires des particuliers, les générales remplissent mieux son attente ; mais quand ce seront des pièces intéressantes & curieuses , dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance , on prie de me les adresser , ou à l'Auteur , qui en fera l'usage qu'elles mériteront.

JOURNAL HISTORIQUE²²⁹

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Avril 1712.

A R T I C L E I.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **P**endant plusieurs mois, le ministère de Lisbonne a caché aux Portugais les fâcheuses nouvelles qu'ils avoient reçues du Brésil: mais enfin le retour de l'Escadre de Mr. du Gay-Trouin en Europe, avec le riche butin qu'elle a fait à Rio-Janeiro, ayant manifesté ce qu'on tenoit caché; nous en allons donner un détail au Public.

Pour le faire avec ordre il est à remarquer, qu'en mille sept cens dix, Mr. du Clerc ayant été en course sur les Côtes du Brésil avec Commission du Roi T. C. Mr. du Clerc fut pris avec plus de 800. Soldats ou Matelots: au lieu de les traîner en prisonniers de guerre, la plupart furent massacrez, même les Chirurgiens; qui après la défaite de Mr. du Clerc, eurent permission du Gouverneur Portugais de mettre pied à terre pour penter les blesez: Mr. du Clerc fut aussi assassiné dans la maison que le Gouverneur lui

Mr. du Clerc & nombre des François sont assassinéz & massacrez par les Portugais contre les loix de la guerre.

230 *Journal Historique sur les*
 avoit assigné pour sa prison. Ces actions
 barbares, contraires aux loix de la guer-
 re, s'étant commises sous les yeux du
 Gouverneur de Rio Janeiro, sans qu'il
 ait fait punir les coupables; le Roi T. C.
 voulant tirer raison de cette cruauté, fit
 armer une Escadre à la Rochelle & saint
 Malo, dont il donna le Commandement
 à Mr. du Gay-Trouin, qui mit à la voile
 le 9. Juin 1711. pour aller châtier ceux
 qui avoient ainsi offensé le Roi en la per-
 sonne de ses Officiers & de ses Soldats.
 Avant d'entrer dans le recit du succez de
 cette expedition, il est bon de donner ici
 une petite description de la Baye & de la
 Ville de Rio Janeiro.

Description *Rio Janeiro* est un Fleuve dans cette
de Rio-Ja- partie d'Amerique, qu'on nomme *le Bre-*
neiro dans *sil*, qui donne son nom à une Ville & à
le Bresil. un grand Pays occupé par les Portugais,
 où est situé la Ville & Port de saint Seba-
 stien: la Baye de Rio-janeiro est fermée
 par un goulet beaucoup plus étroit que
 celui de Brest: l'entrée en est défendue du
 côté droit par le Fort *de sainte Croix*: où
 l'on avoit pointé 44. pieces de Canon, au
 dehors de ce Fort il y avoit une autre
 Batterie de six pieces de Canon; à gau-
 che on trouve le Fort *de saint Jean* avec
 deux Batteries de 48. pieces de gros Ca-
 non qui se croisent: au milieu de l'entrée
 de cette Baye, il y a un gros rocher qui
 fait une Isle d'environ cent brasses de lon-
 gueur.

Après qu'on est entré dans la Baye,
 on voit à droit sur une montagne escarpée
 une Batterie de dix pieces de Canon qu'on
 nom-

Masieres du tems. Avril 1712. 231

nomme *Nôtre.Dame de bon Voyage*, qui se croisent avec le Fort de l'Isle de *Ville-Gagnon*, qui est sur la gauche, où il y a vingt pieces en batterie qui battent l'entrée de la Baye. Après ce Fort du même côté, on trouve celui de *saint Theodose*, garni de seize pieces de Canon qui bat la plage du côté de la *Curioque*, au milieu de laquelle il y a encore une demi-Lune.

Lorsqu'on a franchi ces Batteries & tous ces Forts, on trouve l'Isle qu'on nomme des *Chevres*, où il y a un Fort à quatre Bastions garnis de Canon, outre une Batterie qu'il y a au bas de l'Isle sur un Plateau, qui bat du côté de la mer, & se croise avec le Fort de la *Misericorde*. Il y avoit encore des Batteries de l'autre côté de la Rade, & pas un seul endroit propre à faire descente, où les Portugais n'eussent remué de la terre, fait des abbatis d'arbres, & élevé des Batteries, parce que la Cour de Portugal qui avoit été informée par la voye d'Angleterre, qu'on preparoit en France un Armement contre le Bresil, y avoit envoyé un petit Bâtiment, pour en donner avis aux Gouverneurs de toutes ces Places ; avec ordre de prendre toutes les mesures convenables pour s'opposer à la descente des François ; ce Paquebot précéda le départ de la Flotte de Portugal pour Rio-Janeiro, escortée par quatre gros Vaisseaux de guerre & deux du troisiémerang, qui y arriverent avec des Troupes six semaines avant Mr. du Gay-Trouin. Et comme Rio-Janeiro paroissoit plus menacé que les autres Colonies du Bresil, par

les raisons alleguées à l'occasion du Sr. du Clerc, *Don Francisco de Castro-Marias* qui en étoit Gouverneur, n'avoit rien épargné pour rendre l'abord difficile & presque impossible.

La Baye est belle, commode, & le mouillage en est bon; la Ville bâtie le long de cette Baye, se trouve située au milieu de trois montagnes assez élevées: l'une qu'on nomme *la Conception*, est occupée par l'Evêque, une autre *par les Benedictins*, & la troisième *par les Jesuites*. Comme ces montagnes commandent la Ville & la campagne voisine, on y a construit des Forts garnis de Batteries; le Fort *saint Sebastien* est bâti sur le mont *des Jesuites*, il est revêtu de maçonnerie, garni de Canons & de pierres, & entourré d'un bon fossé; à mi-côte en tirant vers la plaine, il y a un autre Fort nommé *saint Yague*; un peu plus avant, en tirant vers la mer, il y a aussi le Fort *sainte Alouise* & le Fort *de la Misericorde*, dont j'ai déjà parlé, tous garnis d'Artillerie.

Le mont *des Benedictins* est fortifié d'un retranchement garni de plusieurs Canons, qui battent du côté de l'*Ile des Chevres*, vers la plaine & la montagne *de la Conception*. Cette dernière montagne est retranchée du côté de la campagne, par un grand fossé, soutenu d'une haye vive, & tout le front garni d'Artillerie.

A l'égard de la Ville de *Rio Janeiro*, elle est fortifiée de distance en distance, de Redans & de Batteries dont les feux se croisent; du côté de la plaine, elle se trouva défendue par un camp retranché,

en-

entouré d'un grand fossé plein d'eau, dans lequel camp on avoit menagé deux Places d'armes, qui pouvoient contenir chacun quinze cens hommes en bataille; plusieurs maisons crénelées & diverses Batteries en défendoient les approches.

C'étoient dans ce camp où les Portugais avoient assemblé douze mille hommes, la plupart troupes réglées. Le onze Septembre 1711. l'Escadre François se trouva à l'embouchure du Fleuve de *Rio-Janeiro*; Mr. du Gay Trouin en donna l'avant-garde au Chevalier de Courserac, qui en connoissoit l'entrée, il étoit suivi des Chevaliers de Gouyon & de Beauve: Mr. du Gay se plaça au milieu, afin d'être en situation à donner ses ordres; Mrs. de la Jaille, de la Moinerie Miniac, & tous les autres Capitaines de l'Escadre, qui étoient à l'arrière garde, défilèrent après leur Général, faisant les uns & les autres force de voiles, effuyant le feu croisé de cette prodigieuse quantité de Batteries & de toute l'Artillerie de quatre gros Vaisseaux de guerre Portugais, commandez par le Général *Gaspar da Costat*, qui avoit été envoyé de Lisbonne avec la Flotte Marchande de Portugal, & des troupes nombreuses pour la défense de cette Colonie. A mesure que les François s'approchoient de ces quatre Vaisseaux, sans tirer un seul coup de Canon, & qu'ils méprisoient ainsi le grand feu qu'on faisoit sur eux, le Général Portugais jugeant qu'on alloit les aborder, fit couper les cables, & les mena échoüer sous les Batteries de la Ville.

*Mr. du
Gay-Trouin
prend Rio-
Janeiro, bu-
tin qu'on y
fait outre le
pillage des
troupes.*

Cette

Cette manœuvre se fit le 12. Septembre. Le 13. à la pointe du jour, le Chevalier de Gouyon alla avec 500. hommes s'emparer de l'Isle des Chevres. Les Portugais en se retirant, coulerent à fonds deux gros Vaisseaux Marchands, qui étoient à l'ancre, entre cette Isle & la Batterie des Benedictins : ils firent en même tems sauter deux de leurs Vaisseaux de guerre échoüez sous le Fort de la Misericorde ; mais voulant aussi faire sauter un troisième échoüé à la pointe de l'Isle des Chevres, le Chevalier de Gouyon y envoya deux Chaloupes armées, qui s'en emparerent & y arborerent Pavillon de France, mais on ne put le mettre à flot, parce qu'il se trouva rempli d'eau.

Mr. du Gay Trouin, ayant reconnue situation avantageuse de l'Isle des Chevres, y fit établir des Batteries de Canon & de Mortiers. Comme la plupart des Vaisseaux de l'Escadre manquoient d'eau douce pour les équipages & pour les troupes, il s'agissoit de faire descente pour pouvoir faire *aigade* ; les Fregates l'Amazonne, l'Aigle, l'Astrée & la Concorde, sous les ordres du Chevalier de Beauve, s'avancerent la nuit vers l'endroit destiné à la descente, & s'emparerent de quatre Navires Marchands, qui mouilloient près de cet endroit.

Toutes les troupes débarquerent le 14. au nombre de trois mille hommes. Dans le même tems Mrs. de Courserac & de Gouyon, s'emparerent de deux hauteurs ; d'où l'on apercevoit tout ce qui se passoit

passoit dans la Ville. Voici la disposition du petit Camp que formerent ces troupes : Le Chevalier de Gouyon avec l'aîle droite, occupa les hauteurs qui regardoient la ville de Rio- Janeiro ; l'aîle gauche commandée par le Chevalier de Courserac, étoit à l'opposite ; le Corps de Bataille, commandé par le Chevalier de Beauve, fut placé au milieu, de même que le quartier general, afin d'être à portée de se soutenir les uns les autres , se conservant par là le bord de la Mer , & la facilité de faire de l'eau , qu'on portoit à bord des Navires , à mesure qu'on en tiroit les vivres & les munitions nécessaires aux troupes qui avoient fait descente.

Le 15. & le 16. se passerent en dispositions militaires ; mais le 17. les Portugais voyant que les François aprochoient de plus en plus , brûlerent les grands Magazins qu'ils avoient sur le bord de la Mer , remplis de sucre & d'agretz ou provisions de Marine : le même jour ils firent sauter en l'air le quatrième des gros Vaisseaux de guerre, échoüez sous la batterie des Benedictins : ils brûlerent en même tems deux autres petits Vaisseaux du Roi de Portugal. Le 18. il y eut un petit combat entre douze cens Portugais qui s'étoient avancez pour enlever le poste avancé du quartier du Chevalier de Gouyon, qui le fit soutenir par quelques compagnies détachées, qui repousserent les Portugais, quoique superieurs en nombre, avec beaucoup de valeur.

Le 19. tout étant prêt pour canonner & bombarder la Ville, Mr. du Gay-Troüin fit

*Fait brû.
ler les Vais-
seaux Portu-
gais.*

fit sommer le Gouverneur de se rendre; qui repondit avec la fierté convenable à un homme de son caractère, *que puisque le Roi son Maitre lui avoit confié la garde de cette Place, il vouloit la deffendre jusqu'à la dernière goûte de son sang.* Cette réponse obligea le General François, d'examiner par où on pouroit forcer plus aisément, & ayant reconnu qu'il y avoit cinq Vaisseaux Marchands à l'Ancre, à demi-portée du fusil du Fort des Benedictins, qui pouvoient servir d'entrepot à une partie des troupes destinées à l'attaque de ce poste, il fit avancer le Vaisseau le Mars, entre les deux batteries, à portée de pouvoir soutenir en cas de besoin: le Vaisseau le Brillant s'avanca le lendemain vers le Mars, pour se prêter mutuellement la main.

Le 20. on fit un grand feu de part & d'autre, tant des batteries, de l'Artillerie, des Vaisseaux, que de la mousqueterie des troupes qui étoient sur les chaloupes. Le 21. à la pointe du jour Mr. du Gay Trouin, s'embarqua avec le reste des troupes de son petit Camp, pour aller commencer l'attaque, & ordonna au Chevalier Gouyon, de filer le long de la côte avec sa Brigade, pour aller attaquer les ennemis par differents endroits. Le même jour le Sr. de la Salle, qui avoit été fait prisonnier par les Portugais l'année precedente, servant d'Aide de Camp au feu Sieur du Clerc, s'étant échappé, vint joindre Mr. du Gay-Trouin, & l'averti que les ennemis, abandonnoient la ville avec une précipitation & une terreur qui passoit l'imagination: qu'ils

qu'ils avoient mis le feu à un des plus riches Magazins de la Ville, & qu'ils avoient ruiné les Forts des Jesuites & des Benedictins.

Sur cet avis Mr. du Gay-Trouins s'avança & entra dans la ville sans opposition, ayant avec lui le Chevalier de Courserac & huit Compagnies de Grenadiers: Mrs. de Gouyon & de Beauve suivoient avec le reste des troupes, auxquelles il fut defendu, sous peine de la vie, de s'écarter & de quitter leurs rangs. Les prisonniers de la défaite du Sr. du Clerc, ayant brisé les portes de leurs prisons, s'étoient déjà repandus dans la ville, & enfonçoient les maisons qu'ils connoissoient les plus riches, pour les piller. Les Soldats excitez par l'avidité du gain, se débänderent, on en fit punir quelques-uns; on posa des corps de garde & des sentinelles dans plusieurs endroits; on ordonna des patrouilles pour marcher jour & nuit; toutes ces précautions ne pûrent pas empêcher le pillage, principalement la nuit, en sorte que le lendemain les trois quarts des maisons & des Magazins de la ville se trouverent enfoncez. Tout ce que purent faire les Officiers pendant le jour, ce fut de ramasser les effets & les Marchandises, dont les Soldats n'avoient pas pû se charger, qu'on mit dans des Magazins, & dont on confia la garde à des gens de confiance & à des Ecrivains des vaisseaux du Roi.

*Délivre
les prison-
niers Fran-
çois.*

Le 23. le Gouverneur *du Fort de Ste. Croix* se rendit par capitulation: les *Fort de Ville Gagnon, de St. Jean*, & les autres circonvoisins en firent de même, ainsi Mr.
du

238 *Journal Historique sur les*
 du Gay-Troüin, se vit le maître de la
 Ville, de tous les Forts & des batteries qui
 en deffendoient l'aproche; les François
 en ayant pris possession, on y disperça les
 troupes: comme les Portugais avoient em-
 porté leur or, brulé leurs meilleurs Vais-
 seaux & leurs Magazins, le butin ne fut
 pas aussi considerable qu'il l'auroit été: d'ail-
 leurs Mr. du Gay-Troüin n'étoit pas en
 état de garder cette Colonie, par le peu de
 vivres qu'il trouva dans la Place, outre
 qu'il n'avoit pas assés de monde pour met-
 tre les Garnisons necessaires dans tous les
 Forts d'où dépendoient la garde de la Ville
 & à la deffense de la Baye.

*La ville se
 rachette d'é-
 tre brûlée.*

Ayant donc resolu de se rembarquer, il
 envoya dire au Gouverneur, que s'il ne
 rachettoit la ville, il alloit la faire mettre
 en cendres; & pour lui rendre cette me-
 nace plus sensible, il fit piller & en suite
 brûler toutes les Maisons de campagne
 aux environs de la Place: Il convint avec
 Mr. du Gay-Troüin de payer six cens dix
 mille Crusades, pour empêcher la Ville
 d'être brûlée: cent caisses de Sucre; tous
 les bœufs dont la Flotte Françoisé auroit
 besoin, dans le terme de quinze jours. Le
 4. Octobre le dernier payement de ce ra-
 chat fut fait, & les troupes commencerent
 à se rembarquer: quelques Negocians se
 presenterent pour rachetter plusieurs Vais-
 seaux & autres Bâtimens: on brûla ceux
 qu'on ne put pas vendre: on chargea sur
 l'Escadre, tout autant de Canons & de
 Mortiers qu'elle en put contenir; on en-
 cloüa ou jetta les autres dans la Mer; le
 Sr. de la Salle, quatre Gardes Marines &

350. Soldats qui restoient de la défaite du feu Sr. le Clerc, furent aussi embarquez, les autres prisonniers avoient été massacrez ou morts de misere, à la reserve de quelques Officiers, qui plusieurs mois auparavant, avoient été envoyez à la Baye de *Tous les Saints*.

L'Escadre passa la ligne le 25. Octobre, & arriva heureusement à Brest le 6. du mois de Fevrier. Mr. Du Gay Troüin s'est acquis beaucoup de reputation dans cette expedition, qu'il a conduite avec toute la valeur, & l'experience possible: Le Roien a été tres content, & Sa M. donna aux autres Officiers & aux troupes, les loüanges que meritoient leur intrepidité & leur bravoure.

Pour reduire en abrégé l'essentiel de cette relation, & le précis de l'expédition de Mr. du Gay-Troüin, il se rendit maître de tous les Forts & Batteries qui deffendoient l'entrée & le dedans de la Baye de *Rio Janeiro*; il s'empara de la Ville; il força le Gouverneur d'en sortir avec précipitation, de même que tous les habitans: ce Gouverneur donna six cens dix mille Cruzades, pour garantir la Ville d'être reduite en cendres, qui font un million huit cens trente mille livres (la Cruzade vaut un Ecu de France.) La Ville a été entierement pillée: Quoique le Gouverneur, avant sa retraite, eût fait brûler pour plus de six millions de Marchandises, on n'a pas laissé d'en trouver pour plus de deux millions, sans compter le pillage qu'ont fait les troupes: Mr. du Gay-Troüin a fait échoüer & brûler les 4. plus gros Vaisseaux du Roi de

*Précis de
cette expédition.*

240 *Journal Historique sur les*
 de Portugal, chacun de 60. à 70. Canons;
 il en a pris deux autres de guerre & 35. Na-
 vires Marchands, dont la plupart furent
 brûlez après en avoir enlevé les meilleurs
 effets, qui avec ceux qu'on a pris dans la
 Ville, montent à environ huit millions, pour
 le compte des intéressez à l'armement de
 cette Escadre. Tous ces Vaisseaux compo-
 soient la Flotte & les Convoys du Bresil;
 la perte des Portugais monte à plus de
 vingt millions, si l'on considère ce qui a
 été pris, enlevé, pillé, brûlé ou détruit,
 & de long-tems le Roi de Portugal ne
 pourra tirer aucun secours de ce Pais-
 là.

*La Reine
 de Portugal
 accouchée
 d'une Prin-
 cesse*

II. La consternation générale que cette
 nouvelle causa à Lisbonne, quoi qu'on
 en cachât au peuple les principales cir-
 constances, calma beaucoup les rejouissances
 publiques qu'on y ordonna, pour la
 naissance de la Princesse dont la Reine de
 Portugal, accoucha le quatre du mois de De-
 cembre dernier.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
 FRANCE & en SUISSE depuis le
 mois dernier.*

*Suite de
 l'affaire de
 Castan.*

I. **P**Uisque dans les precedens Jour-
 naux, à l'Article de France*, j'ai
 informé le Public d'une affaire pendante
 devant le grand Conseil de Berne, à la
 Requête du Roi, contre un de ses Sujets
 nommé

* Voyez Janvier page 49. & Mars page
 165.

nommé *Bertrand Castan* ; je vais lui communiquer la Sentence ou Decret prononcé par ce Conseil ; après avoir remarqué quelques circonstances qui ont précédé ce Jugement & qui y ont du rapport.

Ce fut à sept heures du matin du onze Janvier que Mr. de la Martiniere Secrétaire de l'Ambassade de France, envoya la lettre qu'on a lûe dans le dernier Journal, au grand Conseil de Berne, qui s'assembloit pour juger l'affaire de *Castan* : ce Conseil devoit être composé de plus de deux cens personnes ; mais avant d'examiner le proces, la *Cabale* qui s'étoit formée en faveur de *Castan*, s'avisa de faire lire une loi, qui fut faite autrefois, pour ce qui regardoit les intérêts purement politiques & militaires : Cette Loi porte, *Que lors qu'il s'agit d'une affaire qui interesse quelque Puissance ; les Officiers à la solde de cette Puissance, & même leurs parens sont obligez de sortir du Conseil ;* ainsi faisant servir une Loi faite uniquement pour la patrie des Bernois, à favoriser un François particulier, auquel son Souverain demandoit la restitution des sommes qu'il sollicitoit lui avoir été prises, tous les Officiers qui sont ou ont été à la solde de France & leurs parens, furent exclus de l'assemblée, qui par là se trouva reduite à 83. personnes, & ainsi la *Cabale* l'emporta à la pluralité, & prononça le Jugement dont voici la Copie.

Rscés ou Decret pour Mr. de la Martiniere, Secretaire de l'Ambassade en Suisse, Subdelegué de S. E. Mr. l'Ambassadeur de France.

*Decret ou
Sentence du
Conseil de
Berne en fa-
veur de Ber-
trand Ca-
stan.*

A Prés que Messieurs & Superieurs, le Petit & Grand Conseil de la Ville de Berne, ont vû & examiné le Memoire donné par Mr. de la Martiniere Subdelegué de S. E. Monseigneur l'Ambassadeur de France; lequel contient la demande de l'exécution non limitée, de la Sentence rendüe par contumace à Lion le 12. Août dernier, contre le Banquier Bertrand Castan; & en échange le contenu de la paix perpetuelle & des alliances, sur lesquelles il s'est rapporté, aussi bien que les exemples survenus de tems à autre.

Messieurs & Superieurs, qui moyennant la reciprocation, persistent de leur part dans la resolution d'observer toujours sainement la paix perpetuelle & les alliances; ayant fait les reflexions necessaires, n'y ont pas pû trouver que pour des dettes non avouées, & sans avoir ouï les parties, l'exécution demandée de cette Sentence, rendüe par contumace, puisse être accordée, sans préjudicier à leur Souveraineté, & au droit de leur judicature, & sans des consequences très importantes pour leur Etat; & cela d'autant moins que Castan peut produire des quittances authentiques, lesquelles le garantissent clairement contre toutes les prétentions & exceptions: outre cela il paroît suffisamment par le tems de l'évasion de Castan, qu'il est arrivé le 3. Octobre

Matières du tems. Avril 1712. 243
1710. & par l'Ordonnance des Juges faite le
21. du même mois & an , que Castan n'a
jamais comparu devant eux contradictoire-
ment avec sa partie touchant cette préten-
tion.

Toutesfois pour que Messieurs & Su-
perieurs puissent prouver leur sincere zele
pour la justice, ils veulent que Bertrand Ca-
stan soit tenu & obligé, sans avoir égard
aux quittances qu'il a entre ses mains, de
faire une revision des comptes avec Ber-
nard & Nicolas, avec lesquels il a jusques
à present compté & negocié, & que cette
revision & compte final, soit fait dans trois
mois par deux experts, que chacun des deux
parties choisira, & celle des deux parties
qui se trouvera debiteur de l'autre, la doit
payer sans délai, à quoi Messieurs & Su-
perieurs s'obligent sincerement de prêter la
main, autant qu'il dépendra d'eux; & en
cas qu'on le demande, de continuer de re-
tenir Castan aux arrêts; sur le même pied
qu'il est à present, jusqu'à l'entiere liqui-
dation.

Messieurs & Superieurs esperent de
l'équanimité de S. E. Monseigneur l'Ambas-
sadeur de France, qu'après qu'elle aura exa-
miné le vrai fait de cette affaire, qu'elle
trouvera cette bien intentionnée Déclara-
tion fondée sur l'équité. Assurant S. E. qu'au
reste Messieurs & Superieurs portent pour
Sa M. un très-profond respect & toute la
déférence possible, & qu'ils chercheront en
toutes occasions par une fidele observation
des alliances, de se conserver sa bienveil-
lance Royale.

Ce Decret du Souverain a été remis *loco re-*

R

cessus

244 *Journal Historique sur les*
cessus au Subdelegé Mr. de la Martiniere,
 l'assurant en même tems pour sa personne,
 de la bienveillance de Messieurs & Su-
 perieurs. Fait par le petit & grand Conseil
 de la Ville de Berne le onze Janvier 1712.
 CHANCELLERIE DE BERNE.

Lettre du Canton de Berne à Mr. le Comte
du Luc, Ambassadeur de France, du onze
Janvier 1712.

Lettre de
Mrs. de Ber-
ne à Mr. le
Comte du
Luc.

TRE'S ILLUSTRE SEIGNEUR.

SUR ce que Mr. de la Martiniere, Secre-
 taire d'Ambassade, Subdelegué de Vотре
 Excellence, nous a fait représenter plusieurs
 fois de bouche & par écrit, au sujet de la
 demande de l'exécution de la Sentence ren-
 due en contumace à Lion, contre le Ban-
 quier Bertrand Castan; nous avons enfin,
 après de meures délibérations, pris nôtre
 résolution, & l'avons remise par écrit à Mr.
 de la Martiniere, qui le saura remettre à
 V. E. nous nous y raporrons, & prions
 Dieu qu'il maintienne V. E. en toute sorte
 de prosperitez. Donné le 11. Janvier 1712.
 De V. E. affectionnez à la servir: LES
 AVOYER petit & grand Conseil de la
 Ville de Berne.

Mr. de la
Martiniere
complimenté
de la part
du Senat de
Berne.

II. Le 12. Janvier, lors que Mr. de la
 Martiniere étoit prêt de monter en Litiere
 pour s'en retourner à Sauleure; deux Con-
 seillers d'Etat & deux autres membres du
 Grand Conseil, en qualité de Députés des
 Seigneurs Supérieurs, se rendirent dans la
 chambre, pour lui souhaiter un bon voya-
 ge.

ge ; pour le prier d'accepter un repas que la Ville lui faisoit preparer ; l'assurèrent de leur zele , de leurs égards & de leurs respects pour le Roi , de leur parfaite consideration pour Mr. l'Ambassadeur , & de leur estime pour la personne de son Subdelegué.

Mr. de la Martiniere répondit avec sa politesse ordinaire à cette civilité, s'excusa d'accepter leur repas ; ensuite il témoigna " à ces députez " son peu de satisfaction, " du jugement que leurs Superieurs venoient de rendre ; puis qu'après avoir " reconnu qu'il s'agissoit de l'affaire du " Roi, ils avoient néanmoins jugé que " c'étoit celle de Bernard & de Nicolas : " que cette contradiction devoit être sensible à Sa M. & à son Ambassadeur, pendant qu'on voyoit que l'autorité d'une Cabale partielle , protegeoit un malheureux voleur , *condamné aux Galeres* &c.

III. Quoi que les justes larmes répandues dans le Royaume de France, à l'occasion de la perte qu'il fit le 14. Avril 1711. * ne fussent pas encore bien séchées, la main du Tout Puissant , vient de nouveau de s'apresentir sur la Famille Royale, d'une maniere si extraordinaire, qu'on n'en trouve point d'exemple dans les Histoires d'aucune Monarchie. Si la Religion Chrétienne permettoit de murmurer, contre les décrets impénétrables de Dieu , le sujet en paroîtroit légitime aujourd'hui : mais les preceptes de l'Evangile nous apprenent, que quoi qu'il arrive aux Chrétiens, ils doivent

Considerations sur la mort de Mr. le Dauphin & Madame la Dauphine.

R 2 fe

* Voyez Tome XIV page 368.

246 *Journal Historique sur les*
se soumettre à la volonté du Roi des Rois,
& adorer sa divine Puissance ; qui fait, quand
il lui plait, descendre au tombeau, ceux
qui ont le Sceptre en main, comme ceux
qui ne portent que la houlette.

Quel spectacle plus affreux, que de voir
l'époux & l'épouse, à la fleur de leur âge,
mourir en six jours de tems, sans avoir,
pour ainsi dire, été malades ! Un Dauphin
& une Dauphine, à la veille d'être placez
sur le Trône d'une des plus grandes Mo-
narchies de l'Europe, être placez sur un
même Char, pour être portez à la même
heure dans le Tombeau de la Maison Roya-
le, & leurs deux cœurs dans une même
Boîte arriver ensemble au Val de Grace !
Quel coup accablant pour le Roi,
qui, dans sa soixante & quatorzième
année, se void enlever en dix mois de
tems, son fils unique, l'aîné de ses petits
fils & sa belle fille, pour laquelle il n'avoit
pas moins de tendresse paternelle, que si
cette Princeesse avoit été sa propre fille !
Il faut avoir une grande fermeté d'ame,
ou pour mieux dire, ce Monarque a besoin
d'une double portion de la grace d'en haut,
pour se soutenir dans un pareil accable-
ment. *

*Considé-
rations sur
la solidité
de la Paix
si elle vient
à se conclu-
re.*

IV. Non seulement ses sujets, mais même tous les peuples de l'Europe, ont intertêt de demander à Dieu, la conservation d'une tête si precieuse à son Royaume, & si necessaire pour le repos dont la Chrétienté a lieu de se flater, si les Conferen-
ces qu'on tient actuellement à Utrecht, pour

* On verra plus bas une nouvelle perte pour la Couronne.

pour une Paix Générale, ont un heureux succès. Les offres que le Roi a fait faire par ses Plenipotentiaires, (dont on verra le détail à l'Article d'Hollande) sont d'une nature à faire avouer aux personnes raisonnables, que Sa M. pour avancer la Paix & le repos de toute l'Europe, offre de sacrifier partie des intérêts de sa Couronne, & de celle du Roi son petit fils, au risque même de sa propre gloire; en demembrant tant de riches Etats Souverains, de la regle ordinaire de l'équité & de la succession legitime: il a encore, pour dissiper les ombrages & lever les difficultez, proposé aux Hollandois une Barriere infiniment plus forte & plus solide, que celle qu'ils avoient demandée au commencement de la guerre; il a offert à la Maison d'Autriche, un Lot de la Monarchie d'Espagne, beaucoup plus considerable & plus à sa portée que celui que le feu Roi Guillaume & les Etats Généraux lui avoient assigné par le Traité de partage signé à la Haye le onze Octobre 1698. Dans l'âge où le Roi se trouve, & dans le degré éloigné, où les Rois des deux Monarchies de France & d'Espagne se trouveront dans quelques années d'ici, il n'y a pas lieu de craindre le fantôme d'union des deux Couronnes, dont on avoit artificieusement voulu effrayer l'Europe, afin d'animer & d'armer les Princes Chrétiens les uns contre les autres. Ainsi si la Paix vient à se conclure, il est moralement impossible, que les gens tant soit peu éclairés & exempts de haine & de prévention ne conviennent, que de longtems les Fran-

*Quelques
circonstances
sur la mort
de Mr. Et
Madame la
Dauphine.*

V. Cette petite digression, au sujet du
repos & de la tranquillité de l'Europe, nous
a un peu écarté de notre sujet: quelque
triste qu'il soit, j'y rapelle les idées des Lec-
teurs, pour les entretenir un moment sur
quelques particularitez, dont plusieurs de
ceux qui lisent cet ouvrage, peuvent n'a-
voir pas été informez.

*Mort de
Madame la
Dauphine.*

Ce fut le douze Fevrier, après cinq jours
d'une assez legere maladie (en aparence)
que Madame la Dauphine mourut à Ver-
sailles: elle s'appeloit Marie Adelaïde de
Savoye, Fille de Victor Amedée Duc de
Savoye presentement regnant: elle étoit
née le 26. Decembre 1685. Cette Prin-
cesse fut le gage de la Paix, qui fut signée
en 1696. entre le Roi T. C. & S. A. R.
de Savoye, ayant été donnée en mariage
à Louis de France Duc de Bourgogne,
petit fils de Louis le Grand, & fils aîné
de Louis Dauphin de France; mais le
mariage ne fut consommé que le sept De-
cembre 1697. Monseigneur le Duc de
Bourgogne succeda au titre de Dauphin
de France, l'année dernière, après la mort
de MONSEIGNEUR son Pere.

Au moment que cette Illustre & ver-
tueuse Princesse eut rendu l'ame à son
Createur, le Roi, qui fut très pénétré de
cette perte, connoissant la tendresse & l'a-
mour parfait, que Monseigneur le Dauphin
avoit pour sa chere Epouse; S. M. le fit mon-
ter en Carosse, & l'enmena au Châteaud
de Marly, pour tâcher de dissiper sa douleur;
mais elle étoit si vive, que rien ne fut ca-
pable

pable de le consoler de sa perte: c'est au moins à cet excès de douleur, qu'on a attribué jusques à présent la courte maladie qui accabla si fort cet Illustre Prince, qu'elle le fit succomber au sixième jour.

*Mort de
Monseigneur
le Dauphin.*

Le dix-sept Fevrier se sentant très-mal, il souhaita de communier & d'entendre la Messe: on la lui dit dans sa chambre aussitôt que l'heure put le permettre; c'est à-dire, à environ minuit: il reçût le saint Viatique à genoux sur son lit: comme il avoit toujours été d'une piété solide, en adorant le saint Sacrement qu'il alloit recevoir; il demanda pardon à Dieu de ses péchez, de ceux de sa Famille, & de ceux de tout le Royaume; offrant pour l'expiation, non seulement la mort du feu Monseigneur le Dauphin son Pere, celle de Madame la Dauphine sa chere Epouse; mais encore la sienne, & toutes les douleurs qu'il souffroit & alloit souffrir: ensuite il prononça trois fois, à voix intelligible, *Domine, salvum fac Regem.* SEIGNEUR, SAUVEZ LE ROY. Demi heure après la Messe il tomba dans des convulsions, & mourut entre sept à huit heures du matin; il étoit né le 6. Août 1682.

Le 19. le cœur de ce Prince, & celui de Madame la Dauphine, furent portez au Val de Grace par Mr. l'Evêque de Sens, à la prière de Mr. le Cardinal de Janson Grand Aumônier de France, qui ne se trouva pas en état de faire cette fonction: Monsieur l'Evêque de Metz premier Aumônier du Roi, y auroit suppléé, s'il n'eût été absent. Comme le corps de ce Prince avoit été porté de Marly dans son appartement

*Les deux
cœurs portez
au Val de
Grace; & les
deux corps à
St. Denis.*

appartement à Versailles, on le transporta le 20. du même mois dans l'appartement de Madame la Dauphine, où celui de cette Princesse étoit encore : ce fut dans ce triste lieu, où tous les Princes & Princesses du Sang, & les premiers Officiers de la Couronne, furent leur rendre les derniers devoirs funebres.

Le 23. Fevrier les deux corps furent mis sur un grand Chariot de deuil, attelé de huit Chevaux caparaçonnés de noir. Voici dans quel ordre cette triste procession marchoit. Elle partit de Versailles environ les sept heures du soir : un grand nombre de pauvres & tous les garçons d'office commencèrent la marche, portant tous des flambeaux, suivi d'un détachement de Mousquetaires ; les Officiers des sept offices de la bouche : les Officiers de la Maison, ceux de Mr. le Duc d'Orleans & des Princesses faisant deuil, marchaient ensuite les uns à Cheval & les autres en Carosse, chacun selon son rang. Une Brigade de chaque Compagnie des Mousquetaires 50. Chevaux legers de la Garde, six Carosses du Roi ou de feu Madame la Dauphine, dans lesquels étoient Mr. le Duc d'Orleans, Mesdames les Duchesses de Bourbon & de Vendôme, Mesdemoiselles les Princesses de Conti & de la Rochefur-Yon, la Duchesse du Lude Dame d'honneur, & plusieurs Dames titrées, qui accompagnoient les Princesses du Sang. Après ces Carosses venoit celui du corps du Roi, dans lequel étoit Mr. l'Evêque de Senlis, accompagné des Evêques de Tournai, de St. Omer & d'Autun, l'Abbé Morel Aumônier

Matières du tems. Avril 1712. 251
mônier du Roi & le Curé de Versailles.

Le Chariot qui portoit les corps, venoit ensuite, précédé des Heralds d'armes, du Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies, & du Sr. Désgranges Maître des Ceremonies : ce Char étoit entouré des Valets de pied des Illustres morts, des Pages du Roi, des Suisses de la Garde, suivis de cent Gardes du Corps, & de cinquante Gendarmes de la Garde.

Ce triste Convoi entra à Paris par la porte de St. Honoré à trois heures du matin, sorti par la porte de St. Denis, & arriva à St. Denis à sept heures du matin. L'Evêque de Seulis présenta les corps au Pere de Sainte Marthe Grand Prieur de l'Abbaye. On les a déposés dans cette Eglise, pour y demeurer jusques au jour qu'on fera le service solennel, après lequel on les descendra dans le caveau de la Famille Royale.

Dieu avoit si bien uni ces deux Epoux, qu'il semble que la mort même n'apas pû les séparer, puisqu'ils sont marchez d'un pas égal dans le tombeau : la France a pour gages de cette parfaite union, deux Princes. L'aîné, présomptif heritier de la Couronne, qu'on nomme *Duc de Bretagne*, & qui presentement porte titre de **DAUPHIN**, vint au monde le 8. Janvier 1707. Le Cadet qu'on nomme *Duc d'Anjou* est né le 15. Fevrier 1710. Ainsi voilà deux Princes orphelins bien jeunes. Comme leur vie est devenuë très-précieuse à la France depuis la mort assez subite de Monseigneur, leur grand Pere, de Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine leurs Pere & Mere; le Roi a ordonné

Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine laissent deux Princes leurs Enfans, pour Successeurs à la Couronne.

252 *Journal Historique sur les*
ordonné à Madame la Duchesse de Ventadour, Gouvernante des Enfants de France, de faire préparer à manger dans la chambre pour les deux petits Princes.

VI. A mesure que tous les François pleurent la perte de deux Dauphins & d'une Dauphine, ils benissent le Ciel de la conservation du Roi, qui jouit à présent d'une parfaite santé: voici quelques vers faits à cette occasion.

*Vers sur la
mort de Mr.
& Madame
la Dauphine.*

*Quel coup vient d'accabler la France?
Le Ciel, qui nous flattoit de l'espoir le plus
doux,
D'un double trait de son courroux,
Nous a ravi notre espérance.
Louis, Adelaide; ah! mortelles douleurs!
Helas! que nous perdons de vertus & de
charmes,
Que nous allons verser de pleurs?
Grand Dieu! vous qui causez nos larmes,
Lorsque sensible à nos souhaits,
Vous vouliez-vous montrer notre Dieu
Tutelaire,
Nous ne meritions pas de si rares bien-
faits;
Mais par quels horribles forfaits,
Meritons-nous tant de colere?
Eh quoi? le coup affreux qui nous a con-
fondus;
Va-t-il mettre le comble à notre ingrati-
tude?
Ce même Ciel enfin, qui nous tient ab-
battus,
Nous conserve, au milieu d'une épreuve si
rude,
La source de tant de vertus.*

Nous

Matières du tems. Avril 1712. 253

*Non, il n'est point d'ame assez noire,
Pour oublier ainsi le plus grand des bien-*

*faits;
Qu'il puisse aussi longtems regner sur ses*

*Sujets,
Qu'il doit regner dans leur mémoire.*

Vous Peuples, jouissez en paix,

Et de ses jours & de sa gloire!

Mais ne vous consolez jamais!

VII. Le Roi a donné à Mr. le Duc de Berry, la pension de cent mille écus que Madame la Dauphine sa belle sœur avoit sur le produit des Postes; & l'a exhorté d'être assidu à se trouver au Conseil, afin de prendre connoissance des affaires d'Etat. C'est MADAME, Duchesse Douairiere d'Orleans, qui reçoit les premiers honneurs de la Cour, & en occupe le premier rang depuis la mort de Madame la Dauphine.

*Don que le
Roi fait à
Mr. le Duc
de Berry.*

*Madame,
a le premier
rang à la
Cour de
France.*

VIII. Le Roi a donné à Mr. d'Imecourt le Commandement des Troupes Françaises, dans la Ville & Province de Luxembourg, vaquant par la mort de Monsieur le Comte de Druy. Sa Majesté a conféré le Gouvernement de Mont-Dauphin à Mr. le Comte de Broglie; le Regiment de Champagne qu'avoit Mr. de Segneley, a été donné au Chevalier de Tessé, fils du Maréchal de ce nom; & celui de la Couronne qu'avoit Mr. de Tessé, au fils de Mr. de Polastron.

*Gouverne-
mens & Re-
gimens don-
nez par le
Roi.*

IX. Le 26. Fevrier on fit dans l'Eglise Metropolitaine de Paris, un service solennel pour le repos de l'ame de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine :

*Lettre du
Roi à Mr. le
Cardinal de
Noailles, sur*

La mort de Monseigneur le Dauphin & de Mad. la Dauphine. on en a fait de semblables dans les autres Villes & Dioceſes du Royaume, en vertu des Lettres circulaires que le Roi écrivit aux Archevêques & Evêques, à peu près dans les termes de celle que Sa Maieſté écrivit à Mr. le Cardinal de Noailles le 19. Février, dans laquelle on découvre en peu de lignes, l'affliction, la reſignation & la pieté de ce Monarque. En voici l'eſſentiel.

MON COUSIN, Je viens de perdre en moins de ſix jours, mon petit fils le Dauphin, & ma petite fille la Dauphine; un coup ſi accablant & ſi imprévu me cauſe une affliction d'autant plus grande, que ce Prince joignoit à une pieté exemplaire toutes les autres vertus dignes de ſon rang, & que la Princeſſe ſon Epoſe avoit juſtement acquis, & partageoit avec lui ma tendreſſe & mon eſtime. Comme une perte ſi irréparable eſt générale pour tout mon peuple, je dois joindre mes prières aux ſiennes, pour demander à Dieu le repos de leurs ames & la conſolation dont j'ai beſoin dans ma douleur; ainſi je vous écris cette Lettre pour &c.

Mandement de Mr. le Cardinal de Noailles &c.

X. Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, en ſecondant les intentions du Roi, avec ſon zèle & ſa pieté ordinaire, fit à ce ſujet un Mandement, qui ordonnoit un ſervice ſolemnel dans toutes les Eglises de Paris, & dans celles des Villes & Bourgs de ſon Dioceſe, prétendues exemptes & non exemptes, & dans chaque Eglise de la Campagne, une Meſſe baſſe pour le repos de l'ame de Monſieur le Dauphin & de Madame la Dauphine.

Cet Illustre Prelat expose en termes Apo-

„ stoliques : que les maux dont Dieu affli-
„ ge le Royaume depuis quelques années,
„ n'a été qu'en punition des crimes des
„ hommes : que le coup imprévu qui vient
„ de frapper l'Etat , est une marque que la
„ justice de Dieu n'est pas encore satisfai-
„ te : elle nous a enlevé, (dit Son Emi-
„ nence,) en moins de six jours, *Monsei-*
„ *gneur le Dauphin & Madame la Dauphi-*
„ *ne*, l'un à 29. ans & l'autre à 26. Elle
„ nous ravit un Prince qui faisoit toute
„ la consolation du Roi & l'esperance du
„ Royaume ; un Prince d'un esprit élevé,
„ d'une capacité audessus de son âge, d'u-
„ ne justice à toute épreuve , d'un travail
„ infatigable, & d'une application conti-
„ nue à ses devoirs ; un Prince enfin ,
„ qui joignoit à ses grandes qualitez natu-
„ relles, une pieté exemplaire, une foi pu-
„ re & inébranlable, une charité sans bor-
„ nes, un amour ardent pour la Religion,
„ & beaucoup d'autres vertus chrétiennes,
„ qui le rendoient digne petit fils de St.
„ Louis, & auroient fait revivre son Re-
„ gne. Nous perdons en même tems la
„ Princesse que Dieu lui avoit donné pour
„ Epouse, & qui méritoit de l'être ; qui
„ faisoit son bonheur & sa joye, & qui par
„ son esprit superieur & son cœur noble
„ & généreux, faisoit tout esperer à la
„ France : ainsi le malheur est complet, &
„ la perte irreparable. Adorons les ordres
„ de la Providence, baisons la main qui
„ nous frappe, & remplissons tous les de-
„ voirs que la Religion demande de nous
„ dans cette funeste occasion. Demandons

Son éloge de
Mr. & Ma-
dame la
Dauphine.

„ au Pere des misericordes, le repos éternel pour ces deux ames, qu'il a appelées à lui au milieu de leurs jours. Demandons au Dieu de toute consolation, celle du Roi, & prions-le avec instance, d'ajouter à ses jours ceux qu'il a ôtez au Prince & à la Princesse que nous regrettons, &c.

*Mort de
Mr. le Duc
de Bretagne
nouveau
Dauphin de
France.*

XI. En finissant cet article nous venons d'apprendre que le 8. Mars environ minuit, nonobstant les précautions qu'on prenoit pour conserver la vie des deux jeunes Princes, la mort avoit enlevé le nouveau Dauphin de France, après quatre jours de maladie. Quoi ! trois Dauphins & une Dauphine groûse de quelques mois, sont morts dans l'espace d'environ dix mois, sans avoir été pour ainsi dire malades ? on ne peut envisager un objet si affreux & si funeste, sans douleur & sans murmure.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, en ALLEMAGNE, & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **E**N attendant que le Pape ait trouvé l'occasion de donner au Cardinal Albani son Neveu quelques Benefices dont les revenus soient proportionnés à la tendresse qu'il a pour lui, & capables de soutenir avec éclat la qualité de Neveu Favori du St. Pontife, (comme Don Livio Odescalchi a fait sous le Regne & depuis la mort d'Innocent XI. son Oncle,

*Benefices
& Emplois
donnez par
le Pape, au
Cardinal
Albani son
neveu.*

Matières du tems. Avril 1712. 257
ele,) Sa Sainteté a gratifié le nouveau Cardinal, non seulement de la riche Abbaye de St. Leonard dans la Pouille, qu'avoit le feu Cardinal de Tournon, mais encore de la dignité d'Archiprêtre de St. Pierre, de la Prefecture de la Fabrique, de la Prefecture de la Consulte, & de la Charge de Secrétaire des Memoriaux.

II. Comme toute l'autorité & la puissance de la Maison d'Autriche est presentement réunie en la personne de l'Empereur Charles VI. ce Prince n'ayant plus besoin d'entretenir deux Ambassadeurs extraordinaires à Rome, a conservé cet Emploi au Marquis de Prié, qui l'étoit sous le précédent Regne, & a révoqué la Commission du Prince d'Avelino Napolitain; il partit de Rome au commencement de Février, mais au lieu de s'en retourner à Naples, il prit la route de Vienne, pour tâcher d'obtenir quelque nouvel emploi de S. M. I.

III. Le Duc d'Ucedà est de retour à Genes, pour y résider en qualité de *Plenipotentiaire de l'Empereur en Italie.* On lui a fait esperer douze mille Ecus d'appointemens sur les revenus du Royaume de Naples; mais comme on n'a pas fixé sur quels droits ils seront pris, que d'ailleurs presque tous les Domaines & les revenus Royaux de ce Royaume ont été vendus ou alienez à des particuliers sous les Regnes de Philippe IV. & de Charles II. Le Duc d'Ucedà a écrit au Comte de Boromeo Viceroy de Naples, pour le prier de lui assigner ses appointemens sur quelque revenu solide; lui marquant qu'il en a d'au-

Le Pr. d'Avelino révoqué de son Ambassade & son départ de Rome.

Retour du Duc d'Ucedà à Genes & quel est son Emploi.

258 *Journal Historique sur les*
 d'autant plus de besoin, que tous ses re-
 venus en Espagne ont été confisquez dé-
 puis qu'il a quitté le service du Roi Phi-
 lippe V. pour entrer dans les intérêts de
 Sa M. I. Le Viceroi lui a répondu " qu'il
 „ sera très-difficile de lui donner cette
 „ satisfaction, attendu que sans le secours
 „ des impositions & des nouvelles taxes,
 „ on ne pouvoit pas seulement trouver de
 „ quoi payer les Officiers & les Garnisons
 „ des Places du Royaume: que la guerre
 „ de Catalogne & les autres dépenses ex-
 „ traordinaires, avoient fort épuisé l'E-
 „ tat; qu'il devoit s'adresser à la Cour
 „ de Vienne, pour y représenter ces diffi-
 „ cultez: qu'il pouvoit être assuré de sa
 „ bonne volonté à lui faire tous les plai-
 „ sirs qui dépendroient de lui, &c.

*Arrivée
 de l'Empe-
 reur à Vien-
 ne.*

IV. Ce fut le 26. Janvier que l'Empe-
 reur arriva à Vienne, & fut reçu sans ce-
 remonie, parce qu'il avoit défendu de faire
 aucuns préparatifs pour sa reception, dans
 aucune Ville des Etats hereditaires, vou-
 lant épargner cette dépense, afin que les
 peuples fussent mieux en état d'augmen-
 ter le don gratuit que Sa M. I. leur a fait
 demander pour la continuation de la
 guerre: car jufques à present, elle n'arien
 voulu relâcher des esperances que lui
 avoient donné les conditions de la Paix
 que le Prince Eugene, Milord Marlbo-
 rough & le Pensionnaire Heinfius avoient
 dressé à la Haye en 1709. qui furent
 encore amplifiées à Gertruydenberg
 en 1710. de la condition d'obliger le Roi
 T. C. de détrôner son petit-fils dans l'espace
 de deux mois, &c.

Quoi

Matières du tems. Avril 1712. 259

Quoi que la mort de l'Empereur Joseph, & l'avenement de Charles VI. au Trône Imperial, ayent fort changé la face des affaires, & que le nouvel Empereur ait reconnu par lui-même, lors qu'il fut à Madrid, l'impossibilité de le mettre sur le Trône d'Espagne, contre le gré des Espagnols; ce Prince n'oublie rien pour engager les Membres de l'Empire, à rejeter toutes les propositions de Paix, & à continuer la guerre sur un pied plus onereux que les années précédentes : il se flatte qu'à son exemple, non seulement les Cercles, mais aussi les Anglois, les Hollandois, le Roi de Portugal & le Duc de Savoie, augmenteront leurs troupes, & sostien-
dront les dépenses & la ruine que la guerre cause à leurs peuples, jusqu'à ce que tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, & ceux des derniers Empereurs soient réunis sur sa tête. Nous verrons par les suites quel sera le succès de ces espérances.

V. Depuis la retraite des Rois de Danemarck & Auguste, dont on a parlé ailleurs, * ces deux Monarques ne se sont appliquez qu'à chercher les moyens de rétablir leurs Armées, menaçant toujours de repasser en Pommeranie dès que la saison le permettra. Le premier de ces Princes, qui arriva le 27. Janvier à Coldingen, à l'extrémité du Duché de Sleswick, (où la Reine de Danemarck l'attendoit) a obtenu des Etats de Hølstéin, un don gratuit de cinquante mille Risdallers, & une pareille somme pour le Duc de Hølstéin-S
Gottorp.

*Mesures
qu'il prend
pour la con-
tinuation de
la guerre.*

*Le Hølstéin
paye les sub-
sides en com-
mun au Roi
de Danne-
marck & au
Duc de Høl-
stéin-Got-
torp.*

* *Voyez Mars page 191.*

260 *Journal Historique sur les*
Gottorp; parce que les subsides de cet
Etat, s'exigent en commun entre ce Duc
& Sa Majesté Danoise.

*Le Général
Wakerbart
est fait Gouverneur de
Dresden.* VI. Le Roi Auguste a donné au Gé-
néral Wakerbart le Gouvernement de
Dresden, pour le récompenser des grands
services qu'il lui a rendu la Campagne der-
nière en Pommeranie; car c'est lui qui en
qualité de Général de l'Infanterie Saxonne
& de Général de l'Artillerie, a dirigé les
attaques de Stralsond & de l'Isle de Ru-
gen, dont il seroit venu aussi glorieuse-
ment à bout, que de la conquête de
Denning, Anclan, Dangarten &c. si, com-
me dans ces petites Places, il n'avoit trou-
vé aucuns Suedois pour défendre Stralsond
& l'Isle dont je viens de parler.

*Le Roi Au-
guste assem-
ble les Etats
de Saxe &c
pourquoi.*

VII. Peu de tems après que le Roi Au-
guste fut arrivé dans son Electorat, il fit
assembler les Etats de Saxe, & leur repré-
senta le besoin qu'il avoit d'un don gra-
tuit plus considérable que ceux des années
précédentes, tant pour le mettre en état
de continuer ses conquêtes contre la Suede,
que pour s'assurer la tranquille possession de
la Couronne de Pologne, attendu les grands
préparatifs de guerre qu'on faisoit chez les
Tures & les Tartares, en faveur des en-
nemis du Roi Auguste. Depuis longtems
les Saxons se lassent de fournir aux dépen-
ses des guerres étrangères où leur Electeur
les a plongez de gayeté de cœur; guerre
d'autant plus onéreuse, que quand le Roi
Auguste auroit été moins malheureux qu'il
n'a été, l'Electorat n'auroit point profité
ni des conquêtes, ni des autres avantages
que leur Souverain auroit pu remporter:

ce qui fait connoître que la Couronne de Pologne sera toujours à charge à un Prince qui aura des Etats indépendans de la République: la qualité de *Roi de Pologne*, n'est qu'un vain titre, qui ne convient qu'à un Seigneur Polonois.

VIII. Le Roi Auguste a fait distribuer des Universaux ou Lettres circulaires, pour assembler les petites Diettes dans les Palatinats, où l'on doit nommer des Députés pour une Diette générale, qu'il a indiquée au cinq du mois d'Avril. Comme nous n'avons pas encore des avis qu'elle ait été assemblée, & que les esprits ne paroissent pas bien disposés de se conformer aux volontés du Roi Auguste, nous ne nous étendrons pas d'avantage sur cette matière aujourd'hui.

IX. Toutes les Lettres venues de Vienne, de Pologne, & des frontières de l'Empire Ottoman, confirment les dispositions de la guerre des Turcs & des Tartares contre les Moscovites, pour obliger le Czard à donner satisfaction au Grand Seigneur, au Kam des Tartares, au Roi de Suede, & à la République de Pologne, sur l'infraction des précédens Traitez entre ces quatre Puissances & la Moscovie: mais quelques grands que soient les préparatifs de la Porte, il ne lui sera pas aisé de trouver l'occasion que le Grand Visir Mehemet Bacha laisse échapper l'année dernière, à la journée de Falezin, * quoi qu'on assure que le Grand Seigneur ait résolu de se mettre à la tête de son Armée: il est certain que Sa Hauteſſe a envoyé ordre à tous les Vi-

Diette de Pologne indiquée par le Roi Auguste.

Préparatifs de guerre entre les Turcs & les Tartares, contre les Moscovites.

Le Grand Seigneur doit commander son Armée.

Journal historique sur les
sirs & Bachas de l'Empire Ottoman, de se
trouver au commencement du mois de
Mai, au rendez-vous qu'il leur marque,
avec leurs troupes composées de gens choi-
sis, à peine d'encourir son indignation &c.

A R T I C L E IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confi-
derable en ANGLETERRE depuis
le mois dernier.*

*Particula-
ritez sur le
voyage du
Prince Euge-
ne en Angle-
terre.*

I. **A** ce qu'on a lû dans le dernier Jour-
nal de l'arrivée du Prince Eugene
de Savoye à Londres, on ajoutera quel-
ques circonstances qu'on a apprises par des
avis postérieurs. Ce Prince fut mettre pied
à terre dans un Hôtel près de Withal le
16. Janvier: comme le lendemain le bruit
se repandit, qu'il étoit venu pour empêcher
la Paix, il s'attroupa à l'entrée de la nuit
devant cet Hôtel, une populace, qui avec
des imprecations crioient hautement, " que
", tous ceux qui vouloient troubler la Paix,
", avoient des intérêts particuliers de con-
", tinuer la guerre; qu'ils étoient ennemis
", de la Reine & de l'Etat, & qu'il falloit
", les éloigner comme perturbateurs du re-
", pos du Royaume. Comme il étoit à
craindre qu'un peuple irrité & souvent mal
moriginé, n'insultât l'Hôtel où le Prince
Eugene étoit logé, quelques Officiers de la
Cour allerent de ce côté-là & dissipèrent cet
attroupement, en disant au peuple, " que M.
", le Prince Eugene étoit venu de l'agrée-
", ment de la Reine, & que Sa M. avoit
", pris de justes mesures avec ses Alliez,
", pour

» pour parvenir à une Paix juste & équitable; qu'il y avoit lieu d'esperer que ses
» bonnes intentions pour le repos & l'avantage de son peuple, auroient le succès que Sa M. en esperoit.

Chacun s'est empressé de regaler splendidement le Prince Eugene: il ne s'est presque point passé de jours, qu'il n'ait été en festin, tantôt chez le Comte d'Oxford, chez le Duc d'Ormond, chez les nouveaux Ministres, & chez les autres Seigneurs du parti de la Cour: il a aussi été regalé plusieurs fois par Messieurs Marlborough, Godolphin, Sunderland, & par les autres Seigneurs alliez ou affectionnez à cette Famille: nonobstant la politesse & la politesse que de Mr. le Prince Eugene, on appercevoit qu'il avoit un visage plus content & moins contraint, lors qu'il étoit parmi la faction de Mr. Marlborough, que lors qu'il se trouvoit avec les Seigneurs du parti de la Cour: lors que ce Prince vit qu'il n'étoit pas possible d'interrompre l'Assemblée qui s'étoit formée à Utrecht, il s'attacha à porter la Cour de Londres, de faire les dispositions nécessaires, pour ouvrir à bonne heure la Campagne en Flandres, au cas que la Paix ne fût pas conclue avant le mois de Mai; & comme il a été déclaré Généralissime de l'Empereur aux Pays-Bas, il concerta avec le Duc d'Ormond ce qui concerne le Commandement & les operations de la Campagne. La Reine a donné au Prince Eugene une épée garnie de diamans du prix de cinq mille Guinées.

II. Mr. le Duc d'Ormond, qui d'abord avoit été fait Général de l'Armée Angloi-

Il est en festins continuels chez les Seigneurs du parti de la Cour & du parti de Mr. Marlborough.

Mr. le Duc d'Ormond

*Généralissime
de la
Grande Bre-
tagne & de
l'Armée.*

se aux Pair-Bas, en la Place de Mr. Marlborough, a encore été honoré de la Commission de Généralissime, commandant en Chef toutes les troupes de la Reine, dans l'étendue de la Grande-Bretagne: Mr. Marlborough avoit eu la Commission sous le précédent Ministère; mais elle lui fut ôtée il y a environ quinze mois, lors que son Commandement fut restreint aux seules troupes Angloises qui serviroient en Flandres la Campagne dernière.

III. On a parlé ailleurs, * du sujet de mécontentement que la Chambre Haute avoit donné à la Reine & aux Seigneurs Ecoffois, à l'occasion du Duc d'Hamilton: on n'apprend pas que cette affaire soit encore terminée; cependant les Pairs Ecoffois, Députés au Parlement Britannique, ayant le 13. Janvier présenté une Adresse à la Reine, pour lui rémontrer, que le refus que les Pairs d'Angleterre avoient fait d'admettre le Duc d'Hamilton dans la Chambre Haute, étoit une infraction au Traité d'Union, une insulte sensible à la Noblesse Ecoffoise, & un mépris de la prérogative Royale de Sa M. Cette Princesse leur fit cette réponse.

*Réponse de
la Reine aux
plaintes des
Seigneurs
Ecoffois.*

Je suis fâchée qu'on ait donné sujet de faire cette représentation; mais vous devez être assurés, que je suis fortement résoluë de maintenir l'Union des deux Royaumes, & que je chercherai les moyens les plus raisonnables, pour vous faire avoir satisfaction.

IV. Les Etrangers transplantés dans un

* Voyez *Mars* page 202.

un autre Etat, quelques caresses qu'on leur
 fasse pour les y attirer, ont toujours avec
 eux un *peché originel*, qui ne les abandon-
 ne souvent qu'à la seconde ou troisième
 génération; la seule qualité d'*Etrangers*,
 les rend presque toujours l'objet du mé-
 pris de la jalouse, & souvent de la haine
 des naturels du Pays: cela arrive principa-
 lement lorsque ces nouveaux venus se dis-
 tinguent par quelque talent particulier,
 par une fortune trop éclatante; par quel-
 que emploi, ou par des bienfaits des Sou-
 verains; mais sur tout lorsque ces *Etran-*
gers, faute de prudence, épousent quel-
 que parti, s'ils aperçoivent de la division
 dans une Cour: les Protestans étrangers
 viennent d'éprouver cette vérité en An-
 gleterre; „ Plusieurs d'entr'eux ayant
 „ abusé, dit-on, de la prérogative
 „ que leur donna l'*Acte de Naturalisation*,
 „ qui fut passé en Angleterre en leur fa-
 „ veur; s'étant inconsidérément rangés
 „ dans le parti opposé à la Cour; & quel-
 „ ques uns d'entr'eux ayant même com-
 „ posé divers petits écrits contre le Gou-
 „ vernement de la Reine, contre le nou-
 „ veau Ministère, & contre les mesures
 „ que Sa M. prenoit pour rétablir la paix
 „ dans l'Europe: il s'en est même trouvé
 „ d'assez indiscrets, qui condamnoient
 „ hautement dans le Ministère tout ce
 „ qui n'étoit pas de leur goût, & qui dans
 „ la dernière élection des Membres de la
 „ Chambre des Communes, cabaloient
 „ contre la Cour, & les Anglicans Rigi-
 „ des en faveur des Relâchez, qu'on nom-

Considéra-
 tions à l'é-
 gard des
 étrangers.

Naturali-
 sation des
 Protestans
 en Angleter-
 re révoquée.

me

„ me *Wigs*: C'est-à-dire, en faveur de la
 „ faction de Mrs. Marlborough & Go-
 „ dolfin, contre la Reine & l'autorité des
 „ prérogatives Royales.

„ Cette conduite irreguliere de ces étran-
 „ gers, les fit regarder comme des Su-
 „ jets très dangereux au repos de l'An-
 „ gleterre; pour en prévenir les fâcheu-
 „ ses suites, le Parlement prit la resolu-
 „ tion de casser & revoquer l'Acte de na-
 „ turalisation passé en leur faveur, il y a
 „ quelques années. Voilà où l'indiscrè-
 „ tion des hommes les précipite, dans le
 „ tems qu'ils y pensent le moins &c.

Ce qu'on vient de lire, a été copié mot
 à mot sur une lettre écrite par une Dame
 d'une qualité distinguée de la Cour de
 Londres, à un de ses parens en deça de
 la mer. L'Acte qui revoque celui qui avoit
 naturalisé les Protestans, fut touché du
 Sceptre Royal le 20. Fevrier, ainsi ces
 étrangers sont réduits à leur premiere con-
 dition.

*Differents
 Libelles pour
 & contre la
 Paix.*

V. A mesure qu'on imprime en Hol-
 lande sous le nom de *Traductions Angloi-
 ses*, plusieurs Libelles contre le nouveau
 Ministère, on en imprime d'autres à Lon-
 dres contre Mr. Marlborough & ses adhe-
 rans: on aperçoit dans les uns & les au-
 tres beaucoup de venin: les premiers sont
 applaudis par ceux qui aspirent à la con-
 tinuation de la guerre, & les autres sont
 soutenus par le zele de la patrie, par la
 nécessité de faire une paix juste & raison-
 nable; il n'est pas possible d'entrer ici dans
 aucun détail de tous ces écrits anonymes,
 d'autant que la plupart sont remplis de
 fictious

fiCTIONS, d'imaginations & d'absurditez, peu propres à satisfaire le goût des gens raisonnables & éclairés; celui qui a pour titre, *Projet pour faire une Paix générale à la satisfaction de tous les intéressez à la guerre présente, en faisant un partage de la Monarchie d'Espagne, plus équitable qu'aucun autre qu'on a proposé jusqu'ici*, n'est rempli que de ridiculitez, & de raisons puisées dans un cerveau rempli de vapeurs exalées du fourneau de quelque Chimiste qui travailloit au grand œuvre. Je m'en raporte au jugement des Lecteurs, capables de quelque discernement. Ce faiseur de projet de paix soutient qu'on ne
„ la doit faire qu'à ces conditions : 1°. De
„ donner à Mr. le Duc de Savoye les
„ Royaumes d'Espagne & des Indes, le
„ Roussillon &c. 2°. De donner à l'Em-
„ pereur outre les Etats possédez par la
„ Maison d'Autriche, tous les Etats d'Es-
„ pagne en Italie, les Duchez de Man-
„ touë, de Baviere, l'Alsace & la Fran-
„ che-Comté. 3°. A l'Empire les Evê-
„ chez de Metz, Toul & Verdun avec leurs
„ dépendances. 4°. A l'Angleterre cette
„ partie d'Amerique au Nord du Mexi-
„ que qu'on nomme *nouvelle Espagne*,
„ avec toutes les Colonies Françoises qui
„ sont en Amerique &c. 5°. A la Repu-
„ blique d'Hollande il donne en toute
„ Souveraineté les dix Provinces restan-
„ tes des Païs-Bas Espagnols & le Cam-
„ bresis, pour ne faire qu'une seule &
„ même Souveraineté des Etats Gene-
„ raux. Et que pour l'exécution de ce
„ projet, il falloit renouveler la grande
„ Al-

„ Alliance sur ce pied là, qui s'engageroit
 „ de ne jamais faire de paix avec la Fran-
 „ ce, jusqu'à ce que toutes ces conditions
 „ fussent accomplies. Comme ce n'est là
 qu'un projet chimérique, & que l'absur-
 dité y est assez manifestée, je ne crois pas
 que personne soit assez desœuvré pour en-
 treprendre d'y répondre, ni que les Mini-
 stres assemblés à Utrecht, regent les ma-
 tieres de leurs Conférences sur les idées
 creuses de ce brocheur de Traitez.

*Libelle con-
 tré Mr.
 Marlbo-
 rough.*

Parmi les Libelles publiez contre Mr. Marlborough & le précédent Ministère, voici les Titres de quelques-uns; 1. *Remontrance des fideles Sujets d'Albanie.* 2. *Le Dessein de Mr. Manlius Capitolinus.* 3. *Denombrement des dons faits à Mr. Marlborough.* 4. *Point de Général ou point de Reine, où l'on prouve la nécessité de priver le Duc de Marlborough de ses Charges pour la sûreté de la personne & du Gouvernement de Sa M.*

*Resolutione
 du Parle-
 ment contre
 M. Marlbo-
 rough.*

VI. Voici la suite des plaintes de la Cham-
 bre des Communes contre Mr. Marbo-
 rough. * Le 4. Février la Chambre fut oc-
 cupée, depuis trois heures après midi jus-
 qu'à environ minuit à examiner les dé-
 positions & les certificats donnez contre
 ce Milord: sur les huit heures du soir on
 mit en question, si les sommes que le Duc
 de Marlborough avoit reçues tous les ans, des
 Contractans pour le pain & les fourgons de
 l'Armée, & celles qu'il avoit retenues sur la
 paye des troupes étrangères, étoient des droits
 légitimes & soutenables. Il se fit là dessus,
 pour & contre plusieurs discours; les amis de

* Voyez Mars page 196. & suivantes.

Matières du tems. Avril 1712. 269
 de Mr. Marlborough, ayant fait des efforts
 inutiles pour tâcher de justifier sa con-
 duite, voulurent ensuite accrocher cette
 affaire, en la faisant renvoyer, sous pre-
 texte qu'il étoit déjà trop tard; mais cela
 n'empêcha pas qu'on n'en vint aux opinions,
 & sur le minuit on prit les résolutions sui-
 vantes, à la pluralité de 270. voix contre
 165.

„ Résolut que le Duc de Marlborough,
 „ en acceptant ces presens annuels, des
 „ Munitionnaires pour fournir le pain &
 „ les voitures à l'armée de Flandres, avoit
 „ fait une chose illegitime & insoutenable:
 „ Que les deux & demi pour cent, sur la
 „ paye des troupes étrangères, sont des de-
 „ niers publics, dont on doit rendre
 „ compte. Qu'on présentera pour cet ef-
 „ fet à la Reine, une Adresse en Corps de
 „ toute la Chambre, pour communiquer
 „ à S. M. cette résolution, en la priant
 „ de la faire executer.

Cette Adresse fut présentée le 6. Février,
 à laquelle la Reine répondit. *J'ai de grands*
égards pour tout ce qui vient de la Chambre
des Communes, & je tâcherai de remédier
aux griefs dont vous vous plaignez.

VII. Le 8. du même mois Mr. de St.
 jean Secrétaire d'Etat, presenta aux Com-
 munes, cinq differents états concernant la
 guerre, qu'ils avoient demandez; sçavoir
 un état de la guerre en Flandres, depuis
 1701. jusqu'en 1711. inclusivement: un
 autre état de la guerre en Portugal; un de
 la guerre en Espagne; un des subsides ac-
 cordez annuellement par le Parlement aux
 Alliez de la Reine, suivant les divers Trai-
 tez

*Pièces pré-
 sentées aux
 Communes
 par ordre de
 la Reine.*

tez faits avec eux depuis le commencement de la guerre : & un cinquième touchant les dépenses de la Marine. On communiqua aussi, suivant l'intention des Communes, tous les Traitez faits entre l'Angleterre & les autres Puissances engagées dans la grande Alliance.

*Resolutions
des Commu-
nes contre
l'Empereur,
le Roi de
Portugal &
les Hollan-
dois.*

VIII. Après l'examen de toutes ces différentes pieces, on mit en délibération le 15. Février, si la Maison d'Autriche, les Hollandois, & le Roi de Portugal, avoient rempli les conditions & les engagemens de leurs Traitez ; mais la negative l'emporta de 235. voix contre 90. Ainsi la Chambre prit ce jour-là plusieurs resolutions, dont voici la substance.

1. Il est constant & amplement verifié, que les Etats Généraux ont fourni deux tiers moins que leur quote-part pour le service de Mer, & en general la moitié moins de toutes les dépenses auxquelles les Traitez les engageoient.

2. Que ni feu l'Empereur Joseph, ni celui-ci, n'ont jamais eu en Espagne aucunes forces sur leur compte ; excepté l'année dernière un seul Regiment de 2000. hommes d'Infanterie.

3. Que les troupes que la Reine y a fournies & payées depuis 1705. jusqu'en 1711. montent à 55973. hommes, outre 13. Battaillons & 18. Escadrons, pour lesquels Sa M. a payé des subsides à l'Empereur.

4. Que les troupes que les Hollandois ont fourni en Espagne depuis 1705. jusqu'en 1708. ne montent qu'à 12. mille deux cens hommes, & que depuis ce tems-là

là jusques à présent, ils n'y ont envoyé aucunes troupes.

5. Que la Reine a fourni son tiers de douze mille hommes en Portugal, & qu'Elle s'est encore chargée des deux tiers de celles que l'Empereur devoit fournir, & les Etats Généraux seulement l'autre tiers.

6. Que le Roi de Portugal, devoit, suivant les Traitez, fournir à ses dépens douze mille Fantassins & trois mille Cavaliers, & encore onze mille hommes d'Infanterie & deux mille Chevaux, en consideration des subsides qu'on lui payoit; que néanmoins on venoit de verifier que ce Prince ne fournissoit en tout que 13. mille hommes.

7. Que depuis 1706. que les Anglois & les Hollandois entrèrent en Castille, & ne retournerent plus en Portugal, Sa M.^{te} B.^{te} y a remplacé plus que son contingent, & les Hollandois n'y ont envoyé aucunes troupes pour le leur.

8. Que la portion réglée entre le feu Roi Guillaume & les Etats Généraux, pour la guerre aux Païs-Bas, n'avoit pas été observée par les Hollandois.

9. Que durant le cours de cette guerre, les Hollandois avoient fourni en Flandres vingt mille huit cens trente-sept hommes moins que leur quote-part ne montoit.

10. Que la condition de défendre tout commerce entre la Hollande & la France, pour raison de laquelle les troupes d'augmentation avoient été accordées en 1703. & continuées depuis ce tems-là, n'avoit pas été observée par les Hollandois.

11. Qu'au commencement de cette guerre

272 *Journal Historique sur les*
 guerre les subides promis aux Puissances
 alliées étoient payées par égales portions en-
 tre la Reine & les Etats Généraux ; mais que
 depuis Sa M. a payé trois millions cent
 cinquante-cinq mille Ecus plus que son
 contingent ne montoit , &c.

*Raisons qui
 ont obligé
 l'Empereur
 & les Hol-
 landois , de
 s'intéresser
 en faveur
 de Mrs.
 Godolphin &
 Marlbo-
 rough*

IX. Il est aisé de juger que ces résolu-
 tions n'ont pas été du goût de tous ceux
 qui depuis six mois font agir plusieurs res-
 sorts pour prolonger la guerre, qui, com-
 me l'on le voit, n'a presque été faite qu'aux
 dépens de l'Angleterre, pour des intérêts
 étrangers: la découverte que la Chambre
 des Communes vient de faire, a décillé
 les yeux d'une partie de ceux qui étoient
 dans le parti du précédent Ministère, sans
 avoir eu part aux profits & aux avantages
 que d'autres ont trouvé à le suivre: com-
 me ce Ministère étoit composé pour la
 plus grande partie de parens ou de créa-
 tures de Mrs. Marlborough, Godolphin, &
 Sunderland, qui menageoient si peu les
 intérêts de l'Angleterre, & qui favorisoient
 si fort les Alliez, on ne doit plus être sur-
 pris si la Maison d'Autriche & les Etats
 Généraux se sont donnez de si grands mou-
 vemens pour conserver Milord Godolphin
 & Milord Marlborough dans les Emplois
 qu'ils avoient, d'où dépendoit tout le
 Gouvernement de la Grande Bretagne,
 & le mouvement de la machine de la guer-
 re.

X. Il est à croire que l'iniquité n'est en-
 core découverte qu'en partie, car la Cham-
 bre des Communes s'est déjà aperçue dans
 l'examen des comptes publics, qu'on n'a-
 voit pas rendu des comptes exacts de trente
 cinq

cinq millions trois cens deux mille cent sept livres sterling que le Parlement a accordé en diverses fois jusqu'à Noël 1710. qui font près de quatre cens quatre-vingt dix millions de France: La Chambre a présenté une Adresse à la Reine, pour la prier de faire remettre ce compte général, soutenu des raisons pour lesquelles on n'a pas rendu ce compte dans le tems qu'il devoit l'être, c'est à dire pendant l'exercice du ci-devant Grand Tresorier Godo fin.

Compte general que les Communes ont demandé, de sommes considerables, &c.

La Chambre demande encore des états clairs & circonstanciez, de ce qui a été payé annuellement pour l'extraordinaire des guerres depuis 1705. pour le pain, les fourgons, les fourages &c. tant pour les troupes Angloises, que pour les étrangères, non seulement en Flandres, mais encore en Savoye, Italie, Piemont, Espagne & Portugal &c. Enfin cette Chambre veut approfondir tout ce qui s'est passé sous le précédent Ministère, dont on croit que plusieurs articles ne pourront pas supporter la lumiere, sans ternir la gloire & la reputation de quelques Seigneurs, qui se sont enrichis aux dépens du public.

XI. Le 20. Fevrier la Reine donna son consentement Royal au Bil qui avoit passé dans les deux Chambres, sous ce Titre, *Acte pour établir la préseance de la Très-Excellente Princeesse Sophie Eleétrice & Duchesse d'air. ere d'Hannover, de l'Ele- teur son fils, & du Duc de Cambridge, Prince Electoral d'Hannover, son petit fils.* *Préseance en Angleterre, accordée à la Maison d'Hannover.* Le parti des Wigs commence à se flater que ce nouveau Duc de Cambridge passera bien-tôt en Angleterre, & se mettra à leur tête

274 *Journal Historique sur les*
tête pour contrebalancer le parti & l'au-
thorité de la Cour.

*Memoire
du Prince
Eugene ten-
dant à la
continua-
tion de la
guerre,*

XII. Le Prince Eugene de Savoye, en
qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Em-
pereur, donna le 18 Fevrier un Memoire
à Mr. de St. Jean Secretaire d'Etat, por-
„ tant en substance : „ Que Sa M. Impe-
„ riale l'avoit dépêché en Angleterre avec
„ le Comte de Corsana, comme les deux
„ personnes mieux instruites de l'état des
„ forces de l'Empereur en Allemagne, &
„ de la situation des affaires générales en
„ Espagne, afin de pouvoir concerter avec
„ la Reine & ses Ministres les moyens de
„ pousser la guerre vigoureusement, prin-
„ cipalement en Espagne; que la Maison
„ d'Autriche avoit fait de très grands ef-
„ forts *pour l'avantage de la Cause com-*
„ mune, les premières années de la guerre
„ lorsque nonobstant les troubles de Ba-
„ viere & la revolte d'Hongrie, si préju-
„ diciables aux Etats hereditaires, Elle
„ n'avoit pas laissé d'avoir de puissantes
„ Armées en Italie & sur le Rhin, où
„ elles avoient fait des progres conside-
„ rables: que Sa M. I. délivrée aujour-
„ d'hui de ses troubles domestiques avoit
„ donné ses ordres *pour augmenter ses*
„ troupes *de quatorze mile hommes*: qu'el-
„ le offroit d'avoir sur pied cette Cam-
„ pagne *cent trois mile neuf cens vingt*
„ hommes, sans y comprendre les Garni-
„ sons, ni les troupes destinées à la garde
„ de la Baviere, dont partie pourront
„ être employées à la guerre suivant le
„ besoin: Que la Reine est priée de con-
„ siderer que la saison est déjà fort avan-
„ cée

„ cée & en Espagne plus qu'ailleurs, que
 „ cependant il n'y a encore aucunes dis-
 „ positions de faites pour l'ouverture de
 „ la Campagne : Que soit paix ou guerre,
 „ il n'y avoit aucun moment à perdre,
 „ puis qu'au premier cas les bonnes dis-
 „ positions des Alliez leur procureront
 „ des conditions plus avantageuses; & que
 „ s'il faut continuer la guerre, on n'aura
 „ pas le tems, en Espagne ni ailleurs, de
 „ faire les preparatifs necessaires. Que les
 „ Etats Généraux sont resolu d'envoyer
 „ en Espagne les 4. Bataillons qu'ils promi-
 „ rent l'année dernière; Que l'Empereur
 „ offroit d'y avoir 30. mille hommes de
 „ ses troupes: que des dépenses de la guer-
 „ re d'Espagne pour cette année 1712.
 „ qu'on fait monter à quatre millions d'écus,
 „ Sa M. I. offroit d'en prendre un mil-
 „ lion pour elle, afin de soulager par là l'An-
 „ gleterre: que si les deux Puissances Mari-
 „ times veulent faire le même effort que
 „ les années precedentes on finira promp-
 „ tement cette guerre d'une maniere avan-
 „ tageuse, peut-être même pendant le Con-
 „ grez: * Il finit en priant Mr. de St. Jean
 „ de lui procurer promptement une répon-
 „ se positive, étant pressé de s'en retour-
 „ ner à cause de la saison avancée, &c.

L'interêt particulier de Mr. le Prince Eugene, & son inclination martiale, n'ont pas moins de part dans les raisons qu'il

L'interêt
du Prince
Eugene se
trouve

T

alle-

* Ce ne peut être que par des événemens dans la con-
 singuliers & extraordinaires, & des vûes tinuation de
 étendus, que ce Prince présage que pendant la guerre.
 le Congrez, on finira la guerre sur le pied que
 les Alliez l'ont ci-devant proposé.

allegue pour la continuation de la guerre, que les intérêts de l'Empereur son Maître; c'est au Parlement d'Angleterre & au Conseil de la Reine, de mettre dans une balance d'équité, l'intérêt de l'Empereur & de son Général; & de l'autre côté l'avantage que le peuple Britannique doit espérer des offres qu'on leur fait par ce mémoire; elles se reduisent à deux articles: Mr. le Prince Eugene engage sa parole aux Anglois, que l'Empereur veut leur procurer *un grand soulagement, en se chargeant d'un million d'écus*, des quatre que monte les frais de la campagne prochaine en Catalogne: en second lieu, *que les Etats Generaux y enverront cette année, les quatre Bataillons qu'ils avoient promis la precedente: mais c'est à condition que la grande Bretagne fasse à l'avenir les mêmes efforts que les années precedentes.*

*Chicane
suscitée par
les parti-
sans de Mr.
Marlbo-
rough.*

XIII. La liaison que Mr. le Prince Eugene a eu avec Mr. de Marlborough, & ce grand nombre de festins que ce Duc & les Seigneurs attachez à sa famille ont donnez à ce Prince, ne pouvoient pas moins produire que l'adresse que la Chambre haute presenta à la Reine au mois de Février, dans l'esprit de continuer la guerre: il faisoit un prétexte pour cela, & en le tirant par les cheveux, on a prétendu le trouver dans les propositions des Plenipotentiaires de France, sur ce qu'ils *offrent de reconnaître la Reine en signant la Paix.* Comme si on avoit pû le faire plutôt, suivant les regles qui s'observent ordinairement entre les Souverains, avant qu'on ait annoncé par lettre ou par Ambassadeurs, l'avene-
ment

ment à la Couronne: car il est constant que la Reine est montée sur le Trône depuis que la guerre est ouverte entre l'Angleterre & la France: Sa M. B. ne l'a pas notifié à Sa M. T. C. Mais cette chicane se détruit d'elle même, puisque la Cour de France est déjà entrée en négociation avec les Plenipotentiaires de la Reine, ce qui est une preuve qu'on ne reconnoit point d'autre autorité Royale de la Couronne Britannique: aussi la reconnoissance offerte par les Plenipotentiaires de France en signant la Paix, a plus de rapport à la succession Protestante en faveur de la Maison d'Hannover, qu'à la personne de la Reine: ainsi il est aisé de juger que cette mauvaise chicane n'est suscitée que par la faction d'Autriche, & les partisans de la Famille de Mr. Marlborough, c'est-à-dire, les *Wigs*. Voici quelle est cette Adresse.

La juste indignation de cette Chambre, sur le deshonorable traitement, que les François font à V. M. en proposant de ne reconnoître les titres de V. M. qu'à la signature de la Paix. Nous ne pouvons pas nous empêcher de témoigner nôtre extrême ressentiment à la vue des termes de la Paix offerte à V. M. & ses Alliez par les Plenipotentiaires de France, & nous assurons V. M. avec zele & affection, que cette Chambre veut se tenir ferme à assister V. M. de nos vies & de nos biens, en continuant la guerre conjointement avec vos Alliez, jusques à ce que l'on puisse obtenir une bonne & honorable Paix pour V. M. & ses Alliez.

Adresse de la Chambre haute pour continuer la guerre.

XIV. Comme Mr. de Marlborough, lors qu'il étoit revêtu du titre de Genera-

*Resolutions
de la Cham-
bre des Com-
munes con-
tre le traité
de la Bar-
riere des
Hollandois.*

lissime des Armées Britanniques, & Plenipotentiaire d'Angleterre en Hollande, que le Vicomte de Townshend étoit Envoyé extraordinaire à la Haye, ces deux Seigneurs firent avec les Etats Généraux sur la fin de l'année 1709. un Traité qu'on nomma *Traité de la Barriere*; qu'en ce tems-là le Ministère d'Angleterre étoit tout composé de parens ou de creatures des Familles de Mrs. Godolphin & Marlborough, qui, dans toutes sortes d'occasions ont fait paroître qu'ils étoient plus affectionnez aux intérêts de quelques Puissances étrangères, qu'à ceux de leur propre patrie: la Chambre des Communes ayant examiné ce Traité, & tous les Actes qu'ils ont pû trouver de cette negociation, on y a aperçû tant d'iniquité, qu'enfin la Chambre prit le 25. Fevrier trois resolutions, dont voici la substance.

1. *A la pluralité de 279. voix contre 117. resolu que sous pretexte d'assurer la succession Protestante, & d'assurer la Barriere pour les Etats Généraux, on a inseré dans ce Traité plusieurs articles tendant à la destruction du commerce de la Grande Bretagne, contraire à ses intérêts, & extrêmement deshonorable à S. M.*

2. *Resolu d'une voix unanime que le Vicomte de Townshend n'avoit aucun ordre ni aucune autorité pour negocier & conclure plusieurs articles dudit Traité*.*

3. *A la pluralité de 226. voix contre 75. resolu que ledit Vicomte de Townshend, qui*

* Quoique Mr. Marlborough ait negocié ce traité, il ne l'a pas signé, parce qu'il étoit à l'armée lors qu'il fut conclu.

Matières du tems. Avril 1712. 279
a négocié & signé ledit Traité, & tous
ceux qui ont conseillé à la Reine de le rati-
fier, sont des ennemis de Sa M. & du
Royaume.

XV. Le 26. Fevrier la Chambre des
Communes en grand Comité, ayant exa-
miné à quoi montoit les dépenses extra-
ordinaires que l'Angleterre a fourni pour
la guerre, (en ce non compris la solde du
soldat & la paye des Officiers,) il fut re-
,, solu d'une voix unanime, par la justifi-
,, cation des pieces; que depuis 1702. jus-
,, qu'en 1711. l'Angleterre avoit payé pour
,, le seul transport des troupes en Espa-
,, gne & en Portugal, un million 330719.
,, livres sterling: que le contingent de Sa
,, M. payé pour le pain, les chariots &
,, autres dépenses extraordinaires pour les
,, troupes à la solde d'Angleterre, tant en
,, Piemont, en Italie, Espagne, Portugal,
,, Flandres & ailleurs, seulement depuis
,, le 24. Juin 1705. monte à trois mil-
,, lions 487002. livres sterling. Que la
,, dépense des Vaisseaux de guerre An-
,, glois employez pour le service de la
,, guerre en Espagne & Portugal, (les
,, transports ci-dessus non compris) à rai-
,, son de 4. livres sterl. par homme pour
,, chaque mois, depuis le tems qu'ils ont
,, fait voile d'Angleterre jusqu'à leur re-
,, tour, monte à six millions 549066. liv.
,, sterl. Que les dépenses pour l'avitaille-
,, ment des troupes de terre en Espagne &
,, en Portugal, l'Angleterre a payé 583771.
,, liv. sterl.

*Dépenses
extraordi-
naires de la
guerre, four-
nies par
l'Angleterre.*

Ces quatre articles pour la simple dé-
pense extraordinaire de la guerre, pendant
le

280 *Journal Historique sur les*
 le tems spécifié ci dessus, monte à onze
 millions-neuf-cens-cinquante-mille-cinq-cens
 cinquante-huit l. sterl. Reduisant cette som-
 me en argent de France pour l'intelligence de
 ceux qui ne connoissent pas la valeur des liv.
 sterl. nous trouvons qu'elle monte à cent
soixante-sept millions trois-cens-sept-mille huit
cens-douze liv. Françoises. En cela non com-
 pris, comme nous l'avons déjà dit, la
 solde & les dépenses ordinaires de l'habil-
 lement & armement des troupes, l'artil-
 lerie & les munitions de guerre, la perte
 des Vaisseaux de Sa M. A plus forte rai-
 son ne fait-on ici aucun état du naufrage
 ni de la prise d'un très grand nombre de
 Navires Marchands, de la perte ni de la
 ruine du commerce des Anglois : toutes
 ces considérations méritent bien l'attention
 que la Chambre des Communes se don-
 ne, & les reflexions de tous les Anglois
 véritablement attachés à l'avantage de leur
 patrie, & au repos de toute l'Europe.
 Sur ce pied-là on n'a qu'à décider, si ceux
 qui paroissent acharnez à la continuation
 de la guerre, sont *amis ou ennemis* de la
 grande Bretagne.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
HOLLANDE & aux PAIS BAS
dépuis le mois dernier.

L A Vant d'entrer dans aucun détail
 de ce qui s'est passé en Hollande
 depuis notre dernier Journal, il est à pro-
 pos de mettre ici la copie des propositions
 de

Matières du tems. Avril 1712. 281
de Paix, que les Plénipotentiaires de France donnerent par écrit à ceux des Alliez le onze Fevrier.

1. Le Roi reconnoitra en signant la paix, la Reine de la Grande Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette Couronne suivant l'établissement présent, & de la maniere qu'il plaira à Sa M. B.

2. Sa Majesté fera démolir toutes les fortifications de Dunkerque, immédiatement après la paix, moyennant un équivalent à sa satisfaction.

3. L'Isle de St. Christophe, la Baye, & le Détroit de Hufon, sont cedés entièrement à la Grande Bretagne; respectivement l'Acadie avec le Fort, & le Port Royal seront restituez en leur entier à Sa M.

4. Quant à l'Isle de Terre Neuve, le Roi offre de la ceder encore à la Grande Bretagne, en se reservant seulement le Fort de Plaisance, & le droit de pêcher & de secher la moruë comme avant la guerre.

5. On conviendra de faire un Traité de commerce avant ou après la paix au choix de l'Angleterre, dont on rendra les conditions égales entre les deux Nations le plus qu'il sera possible.

6. Le Roi consentira en signant la paix, que les Pais Bas Espagnols cedez à l'Electeur de Baviere par le Roi d'Espagne, servent de Barriere aux Provinces Unies; & pour l'augmenter, il y joindra Fumes & Funerambacht, la Koocke, Ypres & sa Châtellenie, Menin avec sa verge; en échange Sa M. demande pour former la Barriere de France, Aire, St. Venant, Bethune, Douay,
Bou-

7. Si les Etats Généraux veulent tenir des Garnisons dans les Places fortes de la Barriere ainsi formée des Etats cedés à S. A. E. & de ceux que la France y joint du sien, Sa M. consent qu'ils y mettent leurs troupes en si grand nombre qu'il leur plaira, & de plus qu'elles soient entretenues aux dépens du Pays.

8. Au moyen de cette cession & de ce consentement, le Roi de son côté demande pour l'équivalent de la demolition de Dunkerque, les Villes & Ciradelles de Lille, de Tournay, avec leurs Châtellenies & dépendances.

9. La Barriere ainsi réglée entre la France & les Etats Généraux, le Roi accordera pour augmenter le commerce de leurs Sujets ce qui est stipulé par le Traité de Rîswick, & le Tarif avantageux de 1664. à l'exception seulement de six genres de marchandises dont on conviendra, & qui demeureront chargés des mêmes droits qui se payent aujourd'hui; ensemble l'exemption de 50. sols par tonneau sur les Vaisseaux Hollandois venant en France des Provinces-Unies & des Pays étrangers.

10. A l'égard du commerce d'Espagne & des Indes Espagnols, le Roi s'engagera non seulement aux Etats Généraux, mais encore à la grande Bretagne, & à toutes les autres Puissances, en vertu du pouvoir qu'il en a, que ces commerces se feront précisément, & en tout de la même maniere qu'ils se faisoient sous le regne, & jusques à la mort de Charles II. & promettra que les François s'assujettiront comme toutes les autres Nations

Matières du tems. Avril 1712. 283
tions aux anciennes Loix & Reglemens faits
par les Rois predeceffeurs de S. M. Catholi-
que au fujet du commerce & de la naviga-
tion des Indes Espagnols.

11. S. M. de plus consent , que toutes les
Puiffances de l'Europe eussent en garantie
de cette promesse.

12. S. M. promet que le Roi son petit fils
renoncera pour le bien de la Paix à toute pré-
tention sur les Royaumes de Naples , & de
Sardaigne , aussi bien que sur le Duché de Mi-
lan , dont elle consentira audit nom que la
partie cedée au Duc de Savoye demeure à
S. A. R. bien entendu , que moyenant cette
cession , la Maison d'Autriche se desistara
pareillement de toutes pretentions sur les au-
tres parties de la Monarchie d'Espagne , d'où
elle retirera ses troupes immediatement après
la Paix.

13. Les Frontieres de part & d'autre sur
le Rhin seront remises au même état qu'el-
les étoient avant la presente guerre.

14. Moyennant toutes ces conditions ci-
dessus , le Roi demande que les Electeurs de
Cologne & de Baviere soient rétablis dans
la pleine & entiere possession des Etats , di-
gnitez , prerogatives , biens , meubles , & im-
meubles , dont ils jouïssent avant la pre-
sente guerre : & reciproquement S. M. re-
connoitra dans l'Allemagne , & dans la Prus-
se tous les titres que jusques à present elle
n'a pas reconnus.

15. Le Roi restituera au Duc de Savoye ce
qu'il a pris pendant cette guerre : comme pa-
reillement Son Altesse Royale lui rendra ce
qu'Elle a pris sur la France ; de sorte que les
limites de part & d'autre seront les mêmes
qu'el-

284 *Journal Historique sur les*
qu'elles étoient avant la déclaration de la
guerre.

16. Les choses pour le Portugal seront ré-
tablies & demeureront sur le même pied en
Europe, qu'elles étoient avant la présente
guerre, tant à l'égard de la France que de
l'Espagne, & quant aux Domaines qui sont
dans l'Amerique, s'il y a quelques différens
à regler, on tâchera d'en convenir à l'amia-
ble.

17. Le Roi consentira volontairement & de
bonne foi à prendre de concert avec les Al-
liez toutes les mesures les plus justes, pour
empêcher que les Couronnes de France &
d'Espagne ne soient jamais réunies sur une
même tête; c'est à dire, qu'un même Prin-
ce, puisse être tout ensemble, Roi de l'un &
de l'autre.

Tous les précédens Traitez, sçavoir celui
de Munster & les suivans, seront rappelés
& confirmés, pour demeurer dans leur force
& vigueur, à l'exception seulement des ar-
ticles, auxquels le Traité de Paix à faire pré-
sentement, aura dérogé ou changé quelque
chose. *Signé, UXELLES.*

*Les Cour-
riers de Por-
tugal & de
Savoie pas-
sent par la
France.*

II. Tous les Plenipotentiaires des Prin-
ces Alliez envoyèrent à leurs Maîtres des
copies de ces propositions, & promirent
d'en rapporter la réponse aux Plenipoten-
tiaires de France le cinq du mois de Mars.
Pendant cet intervalle de tems, il y a eu
plusieurs Conférences particulières entre les
Ministres des Alliez, pour concerter leurs
réponses: il y eut aussi quelques Conféren-
ces générales, qui n'aboutirent qu'à procu-
rer des Passports aux Couriers de Portu-
gal

ral & de Savoye, à travers des Etats de France, afin d'abreger leur chemin.

III. Enfin le cinq Mars, les Plenipotentiaires de l'Empereur, ceux d'Angleterre, de Portugal, de Prusse, d'Hollande, de Savoye, de Treves, Palatin, des quatre Cercles associez, de Hesse-Cassel, & de Munster Paterborn, donnerent chacun leurs demandes separées, toutes sous le titre de *Demandes spécifiques*. Chacun mit au bas une clause, comme l'on en étoit convenu dans une Conference particuliere tenuë le jour auparavant, qui porte, *que chacun se reserve le droit de soutenir & d'appuyer les intérêts & prétentions des autres Alliez. suivant les Traitez & conventions faites entr'eux.*

*Réponses
Demandes
des Alliez
aux pro-
positions
de Paix de
la France.*

Les Plenipotentiaires de France envoyèrent par un Exprés au Roi leur Maître, tous ces differents Mémoires, afin d'être examinés dans son Conseil, & recevoir ensuite les ordres de Sa M. Comme ces demandes n'avoient pas encore été rendues publiques à Utrecht le 8. Mars, qui est la date des dernières lettres que nous venons d'en recevoir, au moment que nous finissons la composition de ce Journal; nous ne serons pas en état de les communiquer ce mois ci à nos Lecteurs, outre que la place nous manque; mais nous les y inserons le mois prochain; de même que les réponses ausdites demandes, qui ont été, (à ce qu'on assure) promises par les Plenipotentiaires de France, devoir être délivrées à ceux des Alliez le 30. Mars: à quoi nous ferons d'autant plus exacts, que ce sont de ces pièces qui doivent rester à la posterité:

En

En attendant nous leur donnerons une idée, de ces *Demandes spécifiques*, où ils pourront juger si elles sont équitables, & si ceux qui les ont fait faire, ont des sentimens de Paix ou de guerre.

„ On nous marque, que l'Empereur de-
 „ mande en entier la Monarchie d'Es-
 „ pagne, les Indes, avec l'Alsace & la Fran-
 „ che-Comté; Que le Roi de Prusse de-
 „ mande la Principauté d'Orange, outre
 „ celles de Neuschâtel & Valangin; Que
 „ les Hollandois, outre quelques demandes
 „ qu'ils font en faveur des Religioneires
 „ François, refugiez dans leurs Provinces,
 „ prétendent la Flandre Françoisse & tous
 „ les Pais Bas Espagnols pour leur Barrie-
 „ re, sur le pied du Traité particulier qu'ils
 „ signerent avec l'Angleterre le 29. Oéto-
 „ bre 1709. (qui est le même que la Cham-
 „ bre des Communes vient de reconnoître
*injuste, déshonorant pour la Reine, & pré-
 judiciable au Commerce des Anglois.*) Que
 „ la Reine de la Grande Bretagne deman-
 „ de d'être reconnüe dès à présent par la
 „ France, & la succession de la Couron-
 „ ne dans la Maison d'Hannover; de ne
 „ plus accorder de retraite au Prince *Pré-
 tendant*; la démolition de Dunkerque,
 „ & quelques circonstances plus étenduës
 „ dans les Colonies d'Acadie, St. Chri-
 „ stophel, Terre-Neuve, Baye de Huf-
 „ son &c.

On void par ce précis, que les deman-
 des de la Couronne d'Angleterre, quelques
 étenduës qu'elles soient, sont les moins
 difficiles à accorder: il faut esperer, pour
 le repos de l'Europe, que les autres Puissan-

ces alliées, modereront les leurs : on pourra en être mieux éclairci le mois prochain.

IV. Le Comte d'Albemarle Commandant en Chef toutes les troupes des Pays-Bas, comme plus ancien Lieutenant Général des Hollandois, après avoir fait divers voyages à Mons, Bruxelles & autres Villes éloignées de son Gouvernement ; fait faire quelques mouvemens vers la Sambre, pour y attirer l'attention des Commandans de la frontiere Françoisé, se rendit en poste à Douai la nuit du dernier Fevrier : comme il avoit donné des ordres secrets aux Garnisons de Lille, Bethune, Tournai & Douai de marcher, soutenues par celles d'Aire, Menin, Courtrai, Ath & Oudenarde, Mr. le Comte d'Albemarle se trouva le 2. Mars, deux heures avant le jour, devant Arras, avec un Corps d'environ seize mille hommes, 20. Canons ou Mortiers, & 300. Chariots de Munitions : il fit dresser ses Batteries, fit jeter quantité de Bombes & Boulets rouges sur un grand Magasin de fourage, qui fut presque entierement consummé. Après cette expedition il se retira le troisiéme Mars, & renvoya ses troupes dans leurs Garnisons.

*Le Comte
d'Albemar-
le brûle un
Magazin de
fourage à
Arras.*

Le Sr. Claerbergen Député d'Hollande, dans la Lettre qu'il écrivit aux Etats Généraux ses Maîtres, le même jour, fait monter cette perte à environ un million de rations de fourages ; il finit sa Lettre en disant : comme c'étoit sur ce Magasin, que les ennemis fondoient leur plus grande espérance, d'ouvrir la Campagne à bonne heure, j'espère que cela les en empêchera, & qu'au contraire il facilitera
», aux

288 *Journal Historique sur les*
 „ aux armes de V. H. P. les moyens d'em-
 „ porter, à l'ouverture de la Campagne,
 „ une des plus importantes Places de la
 „ frontiere des ennemis &c.

ARTICLE VI.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
 & autres remarques curieuses.*

AVERTISSEMENT.

*Avis sur
 les mémoires
 anonymes.*

I. **A**Yant donné créance avec trop de fa-
 cilité, à quelques avis anonymes qui
 nous ont été envoyez les mois précédens;
 & les suites ayant justifié que ceux qui en
 étoient les Auteurs, n'avoient pas accusé
 juste: cette infidélité nous oblige d'avertir les
 Lecteurs, qu'à l'avenir nous n'ajouterons au-
 cune foi aux écrits anonymes, lesquels se-
 ront même mis au rebut, à moins qu'ils ne
 soient autorisez par quelque Lettre de gens
 dignes de foi: leur donnant néanmoins pa-
 rolle d'honneur, qu'on ne manifestera leurs
 noms, qu'autant qu'ils le souhaiteront. Le
 témoignage public que nous rendons ici, est
 une preuve que nous n'avons jamais eu inten-
 tion de désobliger personne; souhaitant au
 contraire, de pouvoir faire plaisir à tous ceux
 qui le méritent par des voyes legitimes. A
 cela près on ne doit pas s'attendre, dans un
 ouvrage composé de tant de pièces différen-
 tes, comme celui-ci, d'y trouver de quoi sa-
 tisfaire l'idée, les sentimens, ni l'inclination
 de beaucoup de Lecteurs, prévenus en faveur
 de quelque parti: l'entreprise à contenter un
 public, a été toujours trop difficile; ce qui
 fait

fait plaisir aux uns , n'accommode pas les autres : les uns veulent du sérieux , les autres de la diversité & de l'enjoûement : ainsi j'irai toujours mon train à cet égard ; on prie les gens raisonnables , de faire l'usage convenable de l'Epigramme ci-jointe, qu'ils ont pû lire ailleurs il y a longtems.

*Est-ce une raison décisive ,
D'ôter un bon mets d'un repas ,
Parce qu'il s'y trouve un convive ,
Qui par malheur ne l'aime pas ?
Il faut que tout le monde vive ,
Et que les mets , pour plaire à tous ,
Soient differens comme les goûts.*

II. C'est sans consequence qu'on fait mention ici d'un avis venu d'Allemagne, qui n'est ni datté ni signé , & qu'on me prie de communiquer au public ; il auroit été à souhaiter que la personne qui l'a envoyé , n'eût pas négligé de mettre le nom de la fille , la qualité de son pere , le lieu de sa résidence , & les autres indices qui pouvoient donner lieu aux incredules à pouvoir s'éclaircir d'un fait aussi singulier : le voici.

„ Il y a six ans , qu'une fille âgée de tren-
„ te ans , dans la Terre de Milendoncq , est
„ détenuë malade dans son lit , sans manger
„ ni boire , ni sans prendre aucune nourritu-
„ re. Elle se plaint d'une chaleur interieure
„ sans être alterée : lors qu'on a voulu lui
„ faire prendre du bouillon , ou quelqu'au-
„ tre boisson , elle ne l'a pû avaler : quoi-
„ qu'elle vive ainsi sans prendre aucuns ali-
„ mens , elle ne vuide rien par le bas : Il est
„ arrivé quelquefois , mais très-rarement ,
„ qu'en

*Fille qui ne
mange ni ne
boit depuis
six ans.*

„ qu'en lui mettant dans la bouche un dentel
 „ verre d'eau, elle l'a rendu en même tems,
 „ en la vomissant avec un espee de sang
 „ caillé & corrompu : d'ailleurs elle est très-
 „ propre dans son lit, aucune vermine ne
 „ s'attachant ni à son corps, ni à sa tête &c.

*Femme qui
 a été sept ans
 sans manger
 ni boire.*

Je laisse aux Sçavans le soin d'expliquer la cause de la maladie, & le moyen dont une personne peut vivre si long tems sans prendre aucuns alimens ; la fille de *Milendoncq*, n'est pas la premiere qui a fait une abstinence si longue & si austere : j'en vai citer deux autres exemples ; *Apollonie Schreier* du voisinage de Berne en Suisse, resta sans manger ni boire, ni prendre aucun autre aliment, depuis l'an 1601. jusqu'en 1608. après lequel tems ce dégoût peu à peu se dissipa : elle avoit cessé de manger & de boire à l'âge de 18. ans, à l'âge de 25. elle recommença à reprendre nourriture, & a vécu jusqu'à l'âge de 70. ans.

*Autre fille
 qui n'a pris
 aucuns ali-
 mens pen-
 dant qua-
 torze mois.*

Renée Chauvel, de la Paroisse de Corseul, Evêché de Saint Malo, cessa de prendre aucune nourriture, vers la fin du mois d'Avril 1697. & a vécu quatorze mois dans cette abstinence : elle n'étoit que dans sa quinzième année au commencement de sa maladie, & quoi qu'elle ne prît aucuns alimens, son corps ne laissa pas de prendre son accroissement, comme celui des personnes de cet âge, qui mangent & boivent à l'ordinaire.

III. Le sçavant Mr. le Brun, connu dans la Republique des Lettres, par plusieurs beaux ouvrages, a fait en dernier lieu une piece de Poësie, qui n'a encore paru qu'en manuscrit ; comme elle est d'une nature à

Marières du trms. Avril 1712. 291
à ne pouvoir pas être abrégé par un Ex-
trait: que d'ailleurs le Public a toujours
fait beaucoup de cas de tout ce qu'a pro-
duit cette excellente plume: ces considéra-
tions & la veneration particuliere que j'ai
pour cet Auteur, m'ont déterminé à donner
ici cette Poësie en entier, sans sa participa-
tion.

Sous le signe de la Balance.

*Lucine avoit marqué le jour de ma naissance ;
Dans un siecle où regnoient l'abondance & la
paix,*

*Heureux dès le berceau, je reçus la lumiere
Douce faveur des Dieux, & déjà ma carriere
A fourni six lustres complets.*

*Dépuis ce tems, j'ai vu mille & mille injustices ;
J'ai vu peu de vertus, j'ai vu beaucoup de
vices ;*

*J'ai vu beaucoup d'affreux & peu de beaux
objets.*

*A nos soupirs j'ai vu le Ciel être inflexible,
Les mortels endurcis méconnoître les Dieux :
La discorde infernale armer le bras terrible,
Et des usurpateurs & des ambitieux.*

*J'ai vu Mars affamé de meurtre & de car-
nage,*

*Faire couler par tout & du sang & des pleurs,
Et pour mieux assouvir les transports de sa
rage,*

Envenimer les traits dont il perçoit les cœurs ;

J'ai vu des Sujets infidels,

Fanatiques seditieux ;

J'ai vu combattre ces rebelles

Contre les Rois, contre les Dieux :

*J'ai vu leurs vains projets dissiper, comme un
songe,*

*Journal Historique sur les
Et ces nouveaux Titans reconnoître un vain-
queur ;*

*J'ai vu la verité confondre le mensonge,
Et la Religion triompher de l'erreur ;*

*J'ai vu la pudeur exilée,
Le merite sans protecteur,
La plus sainte foi violée,
Et le bon droit sans défenseur.*

*J'ai vu la chicane odieuse,
Fournir des armes aux plaideurs ;
Et l'ingratitude orgueilleuse,
Méconnoître les bienfaiteurs.*

*J'ai vu des Juges mercenaires,
Exiger d'injustes salaires ;*

*J'ai vu des Prelats obstinez
L'un contre l'autre déchainer :*

*D'hipocrites Abbez courir aux Benefices,
D'un empressement sans égal,
Et par de laches artifices*

Sçavoir le bien, & pratiquer le mal.

*J'ai vu des Officiers timides,
Faux braves & vrais fanfarons,
Aux conseils parler en Alcides,
Aux combats agir en palétons.*

*J'ai vu des Courtisans avec effronterie,
D'un encens idolâtre empoisonner les Rois ;
Et des Grands aveuglez, n'écouter que la
voix,*

Ou de l'ambition, ou de la flatterie.

*J'ai vu s'exécuter les plus sanglans projets ;
J'ai vu d'une Phriné la cruauté perfide,
Porter sur son Epoux une main parricide,
Et sur un échaffaut expier ses forfaits.*

*J'ai vu sur un théâtre une Actrice charman-
te,*

*Aimer un jeune Acteur avec fidélité,
Et d'une fiction faire une verité ;*

J'ai vu mourir l'amant sans l'amour de l'a-
mante

Aux ouvrages bons ou mauvais

On ne rend pas toujours justice,

J'ai vu dépendre leur succès,

Rarement du bon goût, & souvent du capri-
ce

J'ai vu courir en foule aux jeux des Arle-
quins,

J'ai vu favoriser leurs bouffonnes grimaces,

Aplaudir à des Baladins,

Et négliger Cinna, le Cid, & les Horaces.

J'ai vu des oiseaux croassans,

Vouloir des Rossignols imiter les accens,

Et de petits Auteurs sur de grandes échasses.

J'ai vu, non sans étonnement,

J'ai vu de steriles Poètes,

S'enorgueillir insolemment,

De pieces qu'ils n'avoient point faites.

O tems! ô siècle! ô mœurs! j'ai vu des hom-
mes nez

De la race la plus obscure,

Enrichis tout à coup par une énorme usure,

Dans de superbes chars pompeusement traî-
nez.

J'ai vu, (je me ferois un crime de le taire,)

J'ai vu des Partisans en Princes travestis,

Pour avoir osé prendre un essor téméraire,

Rentrer dans le néant dont ils étoient sortis.

J'ai vu la courtisane Flore,

Se marier à quarante ans,

Et donner, pour sa dot, à l'Eoux qui l'a
dore,

Les dépouilles de ses amans.

J'ai vu, j'ai vu ramper aux pieds de leurs
maîtresses,

Des Heros dont la gloire avoit comblé les
vœux,

*Et des Philosophes fameux**Susceptibles de nos foiblesses.**J'ai vû le monde renversé ,**J'ai vû l'innocence opprimée ,**J'ai vû la vertu diffamée ;**Et le crime recompensé.**J'ai vû renouveler les amours de Socrate ;**Dans des Predicateurs , j'ai vû des ignorans ;**Et dans les enfans d'Hypocrate ,**Et des Bourreaux & des Tirans.**J'ai vû des roturiers , vils enfans de la ter-*
*re ,**Unir leur sang impur , au sang des demi-*
*Dieux ;**Des Phaëtons présomptueux ;**Renversez de leur char par un coup de ton-*
*nerre.**J'ai vû des Icares nouveaux ,**Au sort le plus fatal en bute ;**J'ai vû leur audace , & leur chute ,**Et de pompeux débris leur servir de tombeau.**J'ai vû sur les humides plaines ,**L'avarice braver avec empressement ,**Des flots impetueux le fier soulèvement ,**Et des vents en courroux les brulantes halaines**J'ai veû de cruels publicains ,**Acheter de vastes domaines ,**Et s'eriger en Souverains.**J'ai vû , par des Bourgeois , sans trouble & sans*
*obstacle**Des plus grands Potentats les interêts regler ,**J'ai vû , (quel burlesque spectacle)**Ces nouvellistes rassemblez**Dans des jardins publics , dont ils font leurs*
*écoles ,**Débiter tous les jours des mensonges frivoles ,**Avec autant de gravité ,*

Que les Zenons sous le portique ,
Annonçoient autrefois à la troupe stoïque ,
Les dogmes de la verité.
J'ai vû des Marchands , des Notaires ,
Impitoyables usuriers ,
Infideles depositaires ,
Et frauduleux banqueroutiers.
J'ai vû des Docteurs sans science ,
Des maris sans autorité ,
Des Magistrats sans conscience .
Et des devots sans charité.
J'ai vû le Juge Idas dormir à l' Audiance ,
L' Avocat d' Oximon déclamer sans succès ,
Le Procureur Frontin , reduire à l' indigence ,
Des plaideurs acharnez à poursuivre un procès.
Dans des cercles nombreux j' ai vû des précieux
Affecter de grands mots , & de grands sentimens ,
Remplir tous leurs discours de phrases ennuyeuses ,
Et parler comme des Romans.
J' ai vû des femmes de tout âge ,
Mendier un tendre regard ,
Et cacher les défauts d' un difforme visage ,
Sous le masque imposteur du fard.
J' ai vû Lise chercher à plaire ,
Quoique déjà sur le retour ;
Quoique bientôt sexagenaire ,
Vouloir inspirer de l' amour.
J' ai vû des Phedres , & des Mirres ,
Aimer d' un cœur incestueux .
Des Hipolites , des Cynires ,
Et nourrir ces coupables feux.
J' ai vû des Junons , des Medées ;
D' un dépit jaloux possédées ,
Des Laïs , des Pasiphaës ;
J' ai vû des Iasons , des Thésées ,

*Des Arianes abusées ,
Des Flores , & des Danaës
Le dirai-je , j'ai vu des femmes ,
Faire renaitre dans Paris ,
Le culte & la mollesse infâmes
De Lampsaque , & de Sibaris.
J'ai vu le luxe asiatique ,
Enervier le cœur des Gaulois.*

*Je l'ay vu s'introduire en Tiran domestique ,
De chez les Grands chez les Bourgeois.
J'ai vu les jalouses chimères ,
De ces Zoïles renaissans ,
Qui pour dégrader les Homeres
Tentent des efforts impuissans.
J'ai vu plus d'un joueur avide ,*

*De son fatal penchant ne pouvoir s'affranchir ,
Et de ces furieux que l'imprudence guide ,
Beaucoup se ruiner , & fort peu s'enrichir.*

*J'ai vu la joyeuse Artenice ,
A cette passion immoler la pudeur ,
Et chercher dans ce sacrifice ,
Une ressource à son malheur.*

*J'ai vu Mopse abruti , plongé dans la crapule ,
Partisan de Bacchus , déterminé buveur ,
D'un plaisir trop outré se faire un faux bonheur ,
Et d'un excès honteux un honneur ridicule.*

*J'ai vu de jaloux Directeurs ,
J'ai vu d'effrayables scandales ,
Et par des discours séducteurs ,*

Des Ministres sacrés corrompre des Vestales.

*J'ai vu des livres ennuyeux ,
Trouver , quoique remplis de pieces parricides ,
Des approbateurs trop faciles.*

*J'ai vu les plus pénitieux ,
Mieux vendus que les plus utiles.*

D'un Poëte licentieux ,

J'ai vu la plume envenimée

Matières du tems. Avril 1712. 297

*Distiller le fiel en tous lieux ,
Et de ses vers injurieux ,
J'ai vu l'audace réprimée.
J'ai vu la neige & les glaçons ,
Dans le Printems , couvrir la terre.
J'ai vu les élemens ravager nos moissons ,
Et les plus grands fleaux nous déclarer la guer-
re.*

*O Ciel , seconde nos desirs !
De tous nos maux passez ôtez-nous la memoire ;
Qu'en ces lieux l'abondance amene la victoire ,
La victoire la Paix , & la Paix les plaisirs.*

IV. Voici la Lettre d'un Illustre prisonnier,
qui interesse le public.

MONSIEUR ,

„ **P**UISQUE dans vos Journaux d'Octobre *Lettre de*
„ 1711. page 294. & Janvier dernier , page *Mr. de*
„ 75. vous avez annoncé la découverte que *Grandmont*
„ le Sr. Baudemont , & le P. Romuald le *Vedeau, sur*
„ Muet, ont faite du fameux problème de la *la décou-*
„ Quadrature du Cercle ; je me crois en droit *verta de la*
„ de vous conjurer, Monsieur, d'informer *Quadratu-*
„ le même public, que dès l'année 1694. je *re du*
„ me suis vanté de l'avoir trouvée ; ainsi je *Cercle,*
„ prétens être le premier homme du mon-
„ de qui en ait fourni les moyens & donné
„ la preuve manifeste, palpable & constan-
„ te : Dès ce tems là j'en ai écrit le Traité
„ aussi bien que celui de la Trisection, sans
„ essai de la ligne, de l'angle & d'une par-
„ tie du Cercle ; j'y montre à le faire avec
„ autant de facilité qu'il est aisé de parra-
„ ger une ligne en deux parties égales. Je
„ suis Parisien , né dans la Paroisse de St.
„ Ger.

„ Germain de l'Auxerois; ainsi Mr. nous
 „ voici trois François prétendans à l'hon-
 „ neur d'avoir trouvé le premier la Qua-
 „ drature du Cercle; l'illustre & sçavant
 „ Comte d'Herbestein, ne doit pas entrer
 „ en concurrence avec nous, puisqu'il n'est
 „ qu'en chemin de cette découverte. Je
 „ suis celui de nous trois qui ait le plus
 „ besoin de bien; mais je quitte volontiers
 „ l'intérêt à mes compétiteurs, pourvu qu'ils
 „ me cedent l'honneur de ma promogeni-
 „ ture. Quant à la Trisection nous ne som-
 „ mes que deux; mais je lui ai aussi don-
 „ né l'être le premier. Pour ce qui est de
 „ la parfaite connoissance des longitudes, je
 „ sçavois bien que la Quadrature du Cer-
 „ cle en étoit le grand chemin, mais j'en'y
 „ ai point travaillé. & l'honneur de cette
 „ science est tout-à-fait dû au P. le Muet.
 „ Je suis Mr. &c. *Signé, DE GRANDMONT-
 „ VEDEAU, ancien Conseiller au Parlement,
 „ presentement prisonnier au Château de
 „ Pierre-Scize à Lion.*

*Naissance
 d'un enfant
 qui est Her-
 maphrodite.*

V. Le Sr. Marc-Antoine Chirurgien, m'é-
 crivit de Reims le 17. Fevrier dernier, qu'u-
 ne femme de cette Ville-là étoit accouchée
 au bout de son neuvième mois, d'un enfant
hermaphrodite: que cet enfant étoit mort au
 bout de huit jours, & comme il en a fait
 la dissection, il a remarqué un dérangement
 considerable dans le bas ventre. Voici quel-
 ques unes de ses observations. Cet enfant
 n'avoit point d'*anus* ou fondement; il n'a-
 voit aucun muscle à l'abdomene, ou ventre
 inférieur; il n'y avoit qu'une membrane
 ou peritoine fort déliée & transparente, à
 travers

travers de laquelle on voyoit le mouvement peristaltique des intestins. Ce qu'il y a de plus singulier dans les observations du Sr. Marc-Antoine, c'est que cet enfant qui n'avoit point de fondement, & avoit séparément les deux natures de l'homme & de la femme, vuidoit les excemens urineux par la nature femenine, au lieu qu'il déchargeoit les excemens fecaux par la nature de l'homme: il remarqua encore que cet enfant renoit un peu plus de la femme que de l'homme, quoi qu'il ne manquât rien aux parties qui distinguent les deux sexes.

VI. On a imprimé à Paris chez Jacques Vincent Libraire, rue St. Severin, un excellent livre, qui a pour titre, *Histoire Ecclesiastique en abrégé, par demandes & par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à présent.* Il est en quatre Volumes in 12. Le premier contient l'Histoire de l'ancien Testament, de la vie de Jesus-Christ & des Actes des Apôtres. Le second l'Histoire Ecclesiastique des huit premiers siècles. Le troisième l'Histoire des siècles suivans jusqu'au seizième; & le quatrième, l'Histoire des xvi. & xvii. siècles, avec les dix premières années du dixhuitième. On nous assure que l'Auteur s'est proposé de donner ici un abrégé de l'Histoire sacrée & Ecclesiastique, qui fût à la portée de tout le monde. Ce même livre se trouve chez Claude Muguet à Verdun sur Meuse, qui l'offre aux Libraires étrangers en change d'autres livres &c.

VII. Il parut à Paris au commencement de cette année une petite brochure de 44.

pages, sous ce titre; *Lettre d'un Seculier à son*

*Histoire
Ecclesiasti-
que par de-
mandes &
réponses,*

*Divertis-
semens du
Carnaval*

viennent du *son ami*, sur les desordres du *Carnaval*.
Paganisme. L'Auteur y remarque que lors du premier
& Judaïs- établissement de l'Eglise, cette Eglise n'é-
me. toit alors composée que de Juifs & de Gen-
 tils, convertis à la foi de J. C. que comme
 ces nouveaux Chrétiens étoient obligés de
 demeurer avec ceux qui n'avoient pas en-
 core embrassé la Religion; qu'ils avoient
 été élevez dans les ceremonies de leurs sa-
 crifices, & assisté à la fête de leurs Dieux;
 ils en retinrent quelques pratiques; entre
 autres celles qui leur étoient les plus sen-
 suelles & les plus agréables; comme les fe-
 stins, les jeux, les danses & les dissolutions
 que leur permettoient ces Dieux infâmes du
 Paganisme.

VIII. Le mot de *l'Enigme* qu'on a lûe
 dans le Journal du mois dernier page 223
Explica- n'est qu'une pure imagination; c'est à dire,
tion de l'E- les *Cornes* dont certains hommes, auxquels
nigme des on donne le surnom de *Cocus*, croient leur
Cornes. tête embarrassée; quoi que ce bois, vrai ou
 imaginaire, ne dérange en rien l'économie,
 la grace, ou le bel ordre de leurs peru-
 ques, ni de leurs chapeaux. S'il falloit pro-
 duire des témoins de cette vérité, on pour-
 roit prendre la déposition des maris des plus
 habiles courtisanes de Rome, & des plus
 insignes coquêtes des autres Cours, même
 des *Cocus* autorisez par des Arrêts de Cours
 Souveraines; je m'assure qu'ils avoueront
 en gens d'honneur, que ces *Cornes* n'ont
 jamais fait pancher leurs chapeaux plus d'un
 côté que d'autre.

Voici encore une *Enigme* au risque de
 déplaire à ceux qui desaprouvent ces *pueri-*
litez innocentes, indignes d'occuper ces ge-
 nies

Matières du tems. Avril 1712. 301
nies supérieurs, incapables d'abaisser leurs
esprits sublimes, aux amusemens de ceux qui
sont encore dans les classes, d'où ces Ma-
îtres sont sortis il n'y a pas longtems.

Autre
Enigme.

Je suis un triple Cabinet,
Percé d'une double ouverture,
Par où passe plus d'une ordure,
Que chacun y porte en secret.
Celui qui reçoit le paquet,
Ne le reçoit pas sans murmure ;
Deux patients font la figure,
Dé gens condamnés au Gibet.
Pendant que l'un des deux raisonne,
Un tiers, sans conseil de personne,
De tous points veut être éclairci.
Là, pour le repos de son ame,
Il ne faudroit pas qu'un mari
Se trouvât auprès de sa femme.

ARTICLE VII.

Contenant la mort des Princes & autres
Personnes Illustres.

I. **C**EST une vérité que tous les hom-
 mes ne naissent que pour mourir :
 mais s'il est permis de le dire, cette mort
 impitoyable, fait un si mauvais usage du
 pouvoir qu'elle a sur le genre humain,
 qu'elle laisse vivre des siècles entiers des per-
 sonnes peu nécessaires dans ce monde, pendant
 qu'elle enlève à la fleur de l'âge & même dans
 l'enfance des Princes dont la vie étoit chère & nécessaire à tout un
 Royaume, & même à toute la Chrétienté :
 * voici les noms de quelques personnes qui

Mort de
plusieurs
personnes
dans un âge
fort avancé.

* Voyez ci-devant Article de France.

302 *Journal Historique sur les*
qui ont vû écoulé plus d'un siècle.

Dame Charlotte de Hautefort, veuve de
Messire François de Choiseul Marquis de
Praslin, mourut le 28. Février âgée de
102. ans, feu son époux étoit Lieutenant
Général de Champagne & Gouverneur de
Troyes.

Ceux d'une moindre naissance, qui ont
surpassé les bornes de la vie, prescrites par
le Prophete Royal; sont Benoitte Tholin,
de Bourgoin en Dauphiné, qui est morte
âgée de 103. ans. Jean Touraton Labou-
reur de St. Desiré en Bourbonnois, mou-
rut le 9. Janvier âgé de 106. ans. Louis
Angot, Bourgeois de Valogne, mourut
le six Février âgé de plus de cent ans. Ja-
ques le Gendre de la Paroisse de Chavigny
Diocèse d'Evreux, mourut en mêmetems
âgé de 104. ans. Jean Nicol, Laboureur
de Cogniac Diocèse de Mirepoix, mou-
rut le 16. Février âgé de 113. ans; & Anne
Martin, native de Gerbevillers en Lor-
raine, qui a été 90. ans domestique chez le
Sr. Gayard Procureur de St. Dizier, ou ses
ayeuls, mourut à St. Dizier le 19. Février,
âgée de 114. ans, sans avoir jamais été
atteinte d'aucune maladie: il est à remar-
quer qu'elle ne mangeoit rien de trop salé,
& qu'elle a conservé la connoissance & la
raison jusqu'à la veille de sa mort.

Voici des personnes d'une plus haute dis-
tinction qui n'ont pas fourni une si longue
carrière.

Mr. de la Vergne de Tressan, Evêque
du Mans, mourut dans son Diocèse le 27.
Janvier, âgé de 82. ans.

Mr. Louis de Pardaillan, Marquis de
Gon-

Matières du tems. Avril 1712. 303

Gondrin, Brigadier des Armées du Roi, fils aîné du Duc d'Antin, mourut le cinq Février âgé de 23. ans.

Mr. Nicolas Catinat, Maréchal de France mourut le 23. Février âgé de 74. ans. Le Sr. Gon, Conseiller en l'Election de Rethel, a fait l'Epitaphe suivante sur la mort de cet Illustre défunt.

*Le fameux Catinat repose en ce tombeau,
Sa prudence si rare & sa valeur extrême;
Dans ses projets divers sa sagesse suprême,
Aux yeux de l'univers serviront de flambeau.
Il eut dans sa retraite une gloire nouvelle,
Par le mépris des vains honneurs;
Et des nobles vertus paroissant le modèle,
Il ne fut pas moins Grand, que les plus fiers
Vainqueurs.*

Le même jour, Mr. Arnolfini de Magnac, Lieutenant Général des Armées de France, Inspecteur Général de la Cavalerie & Dragons, & Gouverneur du Mont-Dauphin, termina ses jours à l'âge de 73. ans.

Marie-Jean-Baptiste de Colbert, Marquis de Seignelay, Maître de la Garderobbe du Roi, Brigadier de ses Armées, & Colonel du Regiment de Champagne, mourut le 26. Février âgé de 29. ans. Il étoit fils aîné de feu Mr. le Marquis de Seignelay Ministre & Secrétaire d'Etat, & petit fils de feu Mr. Colbert Contrôleur général des Finances.

Dans le même tems la mort enleva aussi Mr. Jean d'Audibert, Comte de Luffan, Chevalier des Ordres du Roi, qui avoit été premier Gentilhomme de la Chambre de feu Mr. le Prince de Condé.

On ne repetera point ici , ce qu'on a lu dans l'Article second de ce Journal, touchant les morts arrivées à la Cour de France, les 12. 18. Février & 8^e. Mars; le seul souvenir que quatre Augustes têtes, à la veille, pour ainsi dire, d'être couronnés sur la terre, ont disparu pour entrer dans le Tombeau, produit des douleurs trop cuisantes, pour ne pas pardonner plusieurs de ceux qui tâcheront, s'ils le peuvent, d'éloigner leurs pensées d'un objet si affligeant & si peu attendu.

Le 23. Janvier, la Princesse Eleonore-Madelaine, épouse du Prince de Hohen-zollern, fille de Mr. le Marquis de Brandebourg Bareith, & sœur de l'épouse du Roi Auguste, mourut à Et ingen en Swabe.

Le même jour Don Oratio Albani, frère du Pape Clement XI. aujourd'hui regnant, & pere du nouveau Cardinal Albani, mourut à Rome dans un âge déjà fort avancé.

Le 28. du même mois de Janvier, le Duc de saint Jean Viceroy de Navarre, mourut à Pampelune.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Avril 1712.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	p. 229
ARTICLE II. <i>France & Suisse.</i>	240
ARTICLE III. <i>Italie, Allemagne & Nord.</i>	256
ARTICLE IV. <i>Angleterre.</i>	262
ARTICLE V. <i>Hollande & Pays-Bas.</i>	280
ARTICLE VI. <i>Litterature.</i>	288
ARTICLE VII. <i>Morts.</i>	301

